Rapport annuel

2000-2001

Chambre
des notaires
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettres de présentation 1
2. Membres du Bureau de l'Ordre 3
3. Membres des comités de l'Ordre 5
4. Personnel permanent de l'Ordre 7
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre 9
6. Les cotisations pour l'exercice 2000-2001 11
7. Rapport du président 13
8. Rapport du directeur général 17
9. Rapport du secrétaire de l'Ordre 23
10. Rapports des directions
    - 10.1 Syndic 27
    - 10.2 Inspection professionnelle 28
    - 10.3 Services juridiques 29
    - 10.4 Services administratifs 30
    - 10.5 Développement de la profession 31
    - 10.6 Programme Ukraine 35
11. Rapports des comités
    - 11.1 Comité d'inspection professionnelle 39
    - 11.2 Comité de discipline 40
    - 11.3 Comité de révision 41
    - 11.4 Comité du Fonds d'études notariales 42
    - 11.5 Comité du Fonds d'indemnisation 43
    - 11.6 Comité de placements 44
    - 11.7 Comité des communications 45
    - 11.8 Comité de la formation des notaires 46
    - 11.9 Comité de la formation continue et de l'information juridique 46
    - 11.10 Comité de la formation préadmission et des stages 47
    - 11.11 Comité de retraite 48
    - 11.12 Comité des relations canadiennes et internationales 49
    - 11.13 Comité jeunesse 50
    - 11.14 Comité de vérification 51
    - 11.15 Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis 52
    - 11.16 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires 52
    - 11.17 Comité sur les normes de pratique 53
    - 11.18 Groupe de travail - Développement Ukraine 54
12. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre 55
13. Principales résolutions du Comité administratif 57
14. Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2000-2001 61
15. États financiers et rapports des vérificateurs 63

102-01543/

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, août 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application du
Code des professions
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 2001

Monsieur Jean K. Samson,
président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Paul Bégin
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*

MEMBRES DU BUREAU DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2001)

Président	Me Denis Marsolais
Vice-président	Me Jean Paul Dutrisac
Districts	**Représentants**
ABITIBI	Me André Gilbert
ARTHABASKA	Me Raymond-Pierre Gingras
BEAUHARNOIS-IBERVILLE	Me Jean-Michel Philie
BEDFORD	Me Hélène M. Goyette
CHAMBLY-LAPRAIRIE	Me Dominique Duclos
GASPÉ	Me Jean Couture
HULL	Me Mario Desnoyers
JOLIETTE	Me Louise Lortie
LAVAL	Me Micheline Chalut
MONTRÉAL	Me Sophie Ducharme
	Me Jean Paul Dutrisac
	Me Bernard Laliberté
	Me Maurice Piette
	Me Johanne Viau
QUÉBEC-BEAUCE	Me Gilles Huot
	Me Michel Y. Gaudreau
	Me Hugues Poulin
	Me Marie Samson
RIMOUSKI	Me Serge Bernier
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Me André Lessard
SAINT-FRANÇOIS	Me Marie Josée Bolduc
SAINT-HYACINTHE - RICHELIEU	Me Hugo Couturier
TERREBONNE	Me Michel Légaré
TROIS-RIVIÈRES	Me Jacques Blondin
Représentants du public	M. Sylvain Beaulieu
	Mme Monique Émond
	M. Louis Roy
	Mme Raymonde Touzin
Directeur général	M. Richard Gagnon, F.Adm.A

MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2001)

Comité administratif
Me Denis Marsolais, président
Me Jean Paul Dutrisac, vice-président
Me Serge Bernier
Me Michel Légaré
Me Maurice Piette
M. Louis Roy

Comité de discipline
Me Marie-Esther Gaudreault, présidente
Me Sander J. Abrahams
Me Serge Adam
Me Sylvie Beaupré
Me Marc Boulanger
Me André Cantin
Me Aldo M. Cocciardi
Me Monique Corbeil
Me Pierre A. Corbeil
Me Yvan Corbeil
Me Daniel Désilets
Me Suzanne Dionne
Me Jean-François Dugas
Me Pierre Dupré
Me André Fafard
Me Guy Fortier
Me Jean Gagné
Me Luc Gagnon
Me Stanley P. Gauvreau
Me Jean Yves Guimond
Me Paul Hénault
Me Normand A. Lacasse,
Me Sylvie Lafond
Me Guy La Haye
Me Michel Lamoureux
Me Bernard Laroche
Me Sylvain Larocque
Me Michel Leblanc
Me Guy Leduc
Me Suzanne Legault
Me Michel Marcotte
Me Pierre Martel
Me Denis Martin
Me Sheldon A. Merling
Me Dominique Michaud
Me Nicole Milot
Me Louis Morin
Me Jean Mousseau
Me Jacques Néron
Me Denis Paré
Me Pierre Péladeau
Me Denys Pelletier
Me Aline Rouleau
Me Réal St-Onge
Me Sandor Steinberg
Me Daniel Vézina
Me André D. Voizard

Comité du Fonds d'indemnisation
Me André Hogue, président
Me Jacques Blondin
Me Michel Y. Gaudreau
Me Claire Pouliot
Mme Raymonde Touzin

Comité de révision
Me Claude Cécyre
Me Mireille Fortier
Me Jean-François Lapointe
M. Guy R. Brisson
M. Sylvain Beaulieu
Mme Odette Bouillé-Drouin

Comité d'inspection professionnelle
Me Jean-Pierre Bertrand, président
Me Jean-François Malo, vice-président
Me Pierre A. Poitevin
Me Armand Bolduc
Me Linda Boucher
Me Denise Duquette
Me François Larivière

Comité du Fonds d'études notariales
Me Louis Fontaine, président
Me Sophie Ducharme, vice-présidente
Me Raymond-Pierre Gingras

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis
Me Pierre Ciotola, président
Me Roland Vaillancourt, vice-président
Me Jean-François Dugas
Me David Dolan
Me Luce Samoisette

Comité de la formation des notaires
Me Pierre Ciotola
Me Michel Dionne
Me Gérard Guay
Me Michel Légaré
M. Jacques Ouellet
Me Luce Samoisette

Comité sur la formation préadmission et sur les stages
Me Stanley Gauvreau, président
Me Mycalle Trudel, vice-président
Me Marc Boudreault
Me Ginette Deschênes
Me Mario Desnoyers

Comité de la formation continue et de l'information juridique
Me Brigitte Lefebvre, présidente
Me Christian Lemieux, vice-président
Me Marie-Josée Bolduc
Me Jean Couture
Me Louis Haeck
Me Gilbert G. Landry

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires
Me François Forget, président
Me Élizabeth Beaudoin, vice-présidente
Me Normand Boucher
Me Pierre Chartrand
Me Pierre Ciotola
Me Françoise Côté
Me René Croft
Me Vilmont Dupuis
Me Anne Hamelin
Me Louis-Philippe Hébert
Me Bernard Larochelle
Me Ginette Laurencelle
Me Jacques Morand
Me Jean Morin
Me François Rainville
Me Aline Rouleau
Me Daniel Tousignant
Me Hélène Tremblay

Comité des communications
Me Pierre Dupré, président
Me Micheline Chalut
Me Hugo Couturier
Me Gaëtane Lemay

Comité des relations canadiennes et internationales
Me Louise Lortie, présidente
Me Maria Darha
Me Yvette Marie Kieran
Me Nathalie Parent
Me Marie Samson

Comité du régime de retraite
Me A. Earl Kimmel, président
Me Georges Gauthier, vice-président
Mme Brigitte Cloutier
Mme Nathalie Denis
M. Maurice Lamothe
Me Denis Lapointe
M. Bertrand Lortie
Mme Linda Rahill
Me Michel Villeneuve

Comité de placements
M. André Bérubé, c.a.
Me Georges Gauthier
Me Michel Turcot

Comité, Relations avec les institutions financières
Me Guy Bélisle
Me Georges A. Brosseau
Me Christian Forest
Me Robert Gagnon
Me Louis-Philippe Hébert
Me Jean-Claude Simard

Comité, Affaires bancaires
Me Marc Boudreault
Me Sophie Ducharme
Me Raymond Grenier
Me Robert Laniel
Me André Lessard
Me Roland Vaillancourt

Comité sur les normes de pratique
Me Guy Bélisle
Me André Gilbert
Me Louis-Philippe Hébert
Me Marie Marier
Me Hugues Poulin

Comité de déontologie
Me A. Earl Kimmel
Me Johanne Viau
M. Louis Roy

Comité de vérification
Me Louis Fontaine, président
Me Sophie Ducharme, vice-présidente
Me Raymond-Pierre Gingras
M. André Bérubé, c.a.

Comité jeunesse
Me Marylène Cloutier,
Me Annie Gingras
Me Éric Lippé
Me Réjean-Claude Migneault
Me Louis-Sébastien Rouleau

Groupe de travail – Développement Ukraine
Me Petro Choma
Me André Cossette
Me Jean Morin
M. Richard Gagnon, directeur général de la Chambre des notaires

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2001)

Présidence
Marsolais, Me Denis, président
Marcil, Mme Carole, adjointe au président
Senneville, Mme Sylvie, secrétaire de direction du président

Direction générale
Gagnon, M. Richard, directeur général
Fortin, M. Antonin, responsable des communications
Couture, Mme Jocelyne, secrétaire de direction du directeur général
Trépanier, Mme Nicole, secrétaire de direction, communications
Parent, Me Nathalie, directrice de la coopération internationale
Champagne, Mme Lisa, secrétaire principale de la coopération internationale

Développement de la profession
Laurent, Me Claude, directeur
Lachance, Mme Lise, directrice adjointe
Trépanier, Me Guylaine, registraire
Lafleur-Plourde, Mme Ginette, secrétaire principale
Arsenault, M. Daniel, préposé
Beaudet, Mme Carmen, préposée
Bigras-Frenette, Mme Nicole, préposée
Brabant-Crête, Mme Sylvie, préposée
Chalifour, Mme Hélène, préposée
Charbonneau, Mme Martine, préposée (réception)
Crevier, Mme Sylvie, préposée principale
Damphousse, Mme Danielle, secrétaire
Delisle, Mme Audrey, préposée
Desjardins, Mme Nicole, secrétaire
Donaghy, Mme Francine, préposée
Donaghy, Mme Karine, commis
Dubuc, Mme Chantale, secrétaire
Duquette, Mme France, technicienne en documentation
English, Mme Lynne, préposée (réception)
Faubert, Mme Suzanne, secrétaire
Gauvin, Mme Éliane, préposée
Girard, Mme Chantal, préposée
Godin, Me Sonia, juriste
Goulet, Mme Huguette, préposée
Guimond, Mme Ginette, préposée
Lamarche, Mme Manon, préposée principale
Laurin, Mme Geneviève, technicienne en gestion documentaire
Longtin, Me Benoit, chargé de projet
Lorin, Mme Karine, préposée principale
Mallet, Mme Huguette, préposée
Marois, Mme Carole, préposée principale
Ménard, Mme Micheline, préposée
Moranville, M. Hugo, technicien à la production
Morissette, Me Guylaine, juriste
Ouellet, Mme Linda, commis
Ouimet, Mme Louise, technicienne en documentation
Pelletier, Me Johanne, juriste
Pelletier, Mme Lucie, préposée
Poliquin, Mme Chantal, préposée principale
Poulin, Me Nicole, juriste
Rinfret, Mme Lise, commis
Sarrat, Mme Marie-Josée, secrétaire
Thibault, Mme Cécile, préposée

Inspection professionnelle
Bertrand, Me Jean-Pierre, directeur
Gosselin, Mme Nathalie, secrétaire
Malo, Me Jean-François, inspecteur
Pellerin, Me Jocelyne, inspecteur
Pelletier, Me Yvan, inspecteur
Poitevin, Me Pierre A., inspecteur
Pomerleau, Me Suzanne, inspecteur
Sédillot, Mme Claudette, secrétaire principale
Tessier, Me Nelson, inspecteur

Secrétariat
Poulin, Me Michel, directeur et secrétaire de l'Ordre
Bourgeault, Mme Johanne, secrétaire principale
Gagliardi, Me Danielle, secrétaire adjoint
Lachaîne, Mme Marie-France, secrétaire
Langlois, Mme Lise, secrétaire
Larose, Mme Francine, secrétaire
Latrémouille, Mme Sylvie, secrétaire
Normandin, Me Annick, conciliateur des comptes d'honoraires

Services administratifs
Lortie, M. Bertrand, directeur et contrôleur
Bélanger, M. Roger, préposé
Chénier, Mme Colette, réceptionniste
Guénette, Mme Diane, réceptionniste
Lindsay, Mme France, préposée
Meunier, M. Patrick, coordonnateur - ressources humaines et qualité
Lacaille, Mme Francine, secrétaire principale
Picard, M. Alain, contrôleur adjoint
Piette, Mme Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, Mme Diane, préposée principale
Rondeau, Mme Louise, coordonnatrice - ressources matérielles et formation
Smith, Mme Caroline-Lucie, technicienne en comptabilité

Services juridiques
Gervais, Me Daniel, directeur
Duval, Mme Monique, secrétaire
Gareau, Me Diane, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Lamarche, Mme Manon P., secrétaire
Lavallée, Me Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Paiement, Me Pauline, juriste
Provost, Me Nathalie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Vincent, Mme André, secrétaire principale

Direction du syndic
Larivée, Me Yves, syndic
Chabot, Mme Josée, secrétaire
Charbonneau, Me Julie, avocate
Cloutier, Mme Brigitte, secrétaire
Cloutier, Me Johanne, syndic adjoint
Guillet, Me Réal, syndic-adjoint
Lacroix, Mme France, secrétaire
Lafond, Mme Johanne, secrétaire principale
Laliberté, Me Maryse, syndic adjoint
Lanthier, Mme Martine, secrétaire
Lestage, Mme Josée, secrétaire
Nadeau, Me Sylvie, syndic adjoint
Talbot, Me Manon, avocate
Thériault, Mme Martine, secrétaire
Villeneuve, Me Michel, syndic adjoint

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Districts électoraux	
Abitibi	71
Arthabaska	93
Beauharnois / Iberville	125
Bedford	63
Chambly / Laprairie	218
Gaspé	37
Hull	147
Joliette	124
Laval	133
Montréal	817
Québec / Beauce	545
Rimouski	120
Saguenay-Lac- Saint-Jean	107
Saint-François	127
Saint-Hyacinthe / Richelieu	99
Terrebonne	194
Trois-Rivières	128
Notaires hors Québec	11
Total des membres au 31 mars 2001 :	**3 159**

LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2000-2001

Cotisation générale :	500 $
Cotisation pour la campagne de publicité :	75 $
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	240 $
	plus
	60 $ pour les notaires qui détiennent un compte en fidéicommis

Rapport du président

Chères consœurs,
Chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2001. Ce rapport résume les actions posées au cours des douze derniers mois et les résultats des dossiers traités conformément aux orientations de l'Ordre. Il mentionne également les priorités qui ont guidé les interventions liées à notre mission de protection du public.

Au cours de la deuxième année du 44e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu sept réunions totalisant dix jours de délibérations. À ces rencontres, s'ajoutent celles du Comité administratif qui a tenu 14 réunions, dont deux par le biais de conférences téléphoniques, pour un total d'environ neuf jours de délibérations.

Comme à chaque année, c'est grâce à une collaboration étroite entre les différentes instances de l'Ordre et la participation bénévole de plusieurs notaires que les dossiers prioritaires ont été traités de façon efficace.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du plan d'action stratégique a été une préoccupation majeure qui a retenu l'attention de l'Ordre au cours de la dernière année. Les énergies de tous les intervenants dans le dossier ont été dirigées vers la réalisation des actions et des objectifs déterminés par le plan d'action.

S'il est encore trop tôt pour déclarer que tous les objectifs poursuivis par le plan d'action ont été atteints, on peut cependant affirmer que toutes les activités en découlant ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

Cours sur la mise en marché des services notariaux

Près de 1000 notaires travaillant au sein de quelque 825 études ont suivi le cours de mise en marché des services notariaux. Ce nombre élevé de participants est la plus belle démonstration du succès de cette entreprise. Des notaires de toutes les régions du Québec expriment leur satisfaction à l'égard des notions acquises et des résultats découlant de leur application. Ce cours a permis à plusieurs notaires de prendre un peu de recul afin d'analyser leurs façons de faire. En résumé, ce cours contribue à donner une nouvelle vision de la profession et de l'avenir de la pratique du droit.

Cours en droit des affaires

Le cours « Notariat et consultation d'affaires », offert en collaboration avec l'École des hautes études commerciales, connaît également un franc succès. En quelques mois, près de 350 notaires ont suivi ou ont confirmé leur inscription à cette formation offerte pour répondre de façon très précise aux besoins des gens d'affaires. Constitué de trois blocs totalisant sept jours de formation, ce programme facilite le développement des services juridiques que les notaires offrent aux entreprises.

Regroupements d'études notariales

Plus d'une soixantaine de groupes de notaires ont amorcé des discussions afin de procéder au regroupement de leurs études. Les notaires réalisent de plus en plus la nécessité de regrouper leur expertise afin d'offrir à la population du Québec une gamme complète de services. Le regroupement de notaires au sein d'une même étude est essentiel pour soutenir la spécialisation et l'élaboration de nouveaux marchés. Il est intéressant de constater que plusieurs régions du Québec comptent maintenant des études notariales plus structurées, plus diversifiées et avec un nombre de notaires suffisant pour offrir des services juridiques adaptés aux besoins des individus et des entreprises. On peut espérer que d'ici la fin de la période de mise en application du plan d'action, soit décembre 2002, un nombre significatif de notaires auront passé de la pratique individuelle à la pratique au sein d'équipes offrant un plus grand éventail d'expertises et de compétences.

Création d'une chaire du notariat

C'est au cours du dernier exercice que le Bureau a conclu sa réflexion sur la mise en place d'un nouveau partenariat universitaire pour le développement de la profession. Après de nombreuses discussions, l'Ordre investira des sommes importantes afin de créer, dans un esprit de partenariat avec l'Université de Montréal, une chaire du notariat. L'Université et la Chambre conviennent que la mission de la chaire est de consolider et de concevoir des activités d'enseignement et de recherche afin de soutenir le développement et le rayonnement de la profession, d'en assurer la relève et la pérennité. La mise en place de la chaire du notariat confirme la place importante qu'occupe le notariat au sein de l'enseignement juridique universitaire.

Campagne de publicité et de promotion

Le plan d'action accorde une place importante à la promotion des services offerts par les notaires. Ainsi, au cours de la dernière année, la Chambre s'est associée à l'humoriste Pierre Légaré pour mener une campagne qui aura permis de sensibiliser la population du Québec à l'importance de rédiger un testament et un mandat en cas d'inaptitude et de procéder au règlement d'une succession avec un notaire. Cette campagne a été un succès et la Chambre entend poursuivre dans la même veine afin de faire connaître l'ensemble des services juridiques qui sont offerts par les notaires.

Table de concertation jeunesse

Le plan d'action prévoyait également la mise en place d'une table de concertation jeunesse afin d'analyser la problématique particulière à laquelle la relève doit faire face. Dix notaires comptant sept ans et moins de pratique, représentant différentes régions du Québec et différents types de pratique, se sont réunis afin d'élaborer un plan d'action adapté aux besoins de la nouvelle et de la future clientèle notariale. Des mesures et des actions concrètes devraient prendre forme au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, plus de 50 notaires ont suivi le cours en médiation civile et commerciale offert par le Centre de droit préventif du Québec. Créé par la Chambre des notaires il y a quelques années déjà, cet organisme a fusionné récemment ses activités avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.

Le programme d'aide à la spécialisation connaît également un grand succès, alors que plus de 150 notaires ont acheminé des demandes de bourses d'études à la Chambre.

Je reste profondément convaincu que le plan d'action stratégique met la profession sur la bonne voie en la forçant, mais de façon dynamique, à s'adapter aux nouveaux besoins de la population et de la société. Évidemment, le plan propose un virage majeur qui sous-entend un changement majeur de mentalité et de perception à l'égard de la profession. Il s'agit-là d'une opération qui ne peut s'effectuer du jour au lendemain. Cependant, j'ai la ferme conviction que le nombre de notaires qui ont décidé de prendre part à la transformation est suffisant pour rendre ce processus irréversible.

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

Outre la mise en application du plan d'action stratégique, l'Ordre fait également des efforts importants afin de soutenir le développement de la profession. Ainsi, la Chambre suit de près l'avancement des dossiers qui la lient à ses divers partenaires, qu'il s'agisse des projets de loi la concernant, du développement technologique ou de l'évolution de la pratique dans le secteur du droit immobilier. C'est également dans cette optique qu'elle procède à des réflexions de fond sur la pratique du droit et la place du notariat dans la société québécoise. Voici un résumé des principaux dossiers qui, en matière de développement de la profession, ont particulièrement retenu l'attention au cours des douze derniers mois.

Loi sur le notariat

C'est à la session d'automne 2000 que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de révision de la *Loi sur le notariat*. Après plusieurs années de réflexion et de discussion, cette nouvelle loi permettra d'adapter la profession à la réalité de la société québécoise moderne et aux nouveaux besoins de la population. La loi établit la reconnaissance de principes importants comme la constitution d'un greffe unique pour les études où œuvrent plusieurs notaires et l'utilisation des nouvelles technologies notamment en ce qui a trait à la conservation des actes notariés et l'usage de la signature numérique du notaire. L'Ordre procède actuellement à la rédaction et à la mise à jour des règlements essentiels pour soutenir l'entrée en vigueur de la Loi.

Développement technologique

L'Ordre n'a plus à démontrer l'importance qu'il accorde au développement technologique et à l'intégration des nouvelles technologies dans la pratique quotidienne des notaires. Au cours de la dernière année, la Chambre a fait le bilan des travaux réalisés par Notarius, sa filiale technologique.

Notarius a sans aucun doute atteint l'objectif premier pour lequel elle a été créée, soit de soutenir l'informatisation des études notariales et de relier les notaires en un vaste réseau Intranet. Avec sa grande connaissance de la profession et l'expertise acquise au fil des ans, Notarius est toute désignée pour développer et gérer les projets de connectivité visant à informatiser certaines des pratiques notariales. Je pense notamment au déploiement de la signature numérique et à la mise en place du processus de consultation à distance des bureaux de la publicité des droits.

Cependant, force est de constater qu'il est difficile pour Notarius, compte tenu de la clientèle restreinte à laquelle s'adressent ses produits et ses services, de soutenir le développement et l'entretien de logiciels. C'est la raison pour laquelle le Bureau de l'Ordre a décidé, au cours du dernier exercice, de revoir la mission de Notarius afin de lui permettre de se retirer graduellement du secteur des logiciels pour se concentrer à son véritable champ d'expertise.

Droit immobilier

Cette année encore, l'évolution du droit immobilier a constitué l'une des préoccupations de l'Ordre. La Chambre a déjà clairement exprimé sa position en ce qui a trait à sa volonté de s'assurer que tout nouveau processus de traitement des dossiers mis de l'avant par les institutions financières respecte l'intégrité de la profession notariale. À cette fin, le traitement des dossiers doit laisser au client le libre choix du notaire. Il doit également permettre au notaire d'exercer efficacement son rôle de conseiller juridique et de fixer librement ses honoraires.

L'Association professionnelle des notaires du Québec a négocié des ententes avec certaines institutions financières afin de mettre en place une interface technologique entre leurs succursales et les études notariales dans le but d'augmenter la rapidité de traitement des dossiers immobiliers. L'Ordre a offert son entière collaboration à l'Association afin que les nouveaux processus de traitement puissent mettre à profit l'utilisation de la signature numérique des notaires.

Force exécutoire de l'acte notarié

En octobre 2000, la Chambre était l'hôte, dans le cadre des Treizième Entretiens du Centre Jacques Cartier de Lyon, d'un colloque international intitulé « Sources et instruments de justice en droit privé ». Ce colloque a été organisé conjointement par le ministère de la Justice du Québec, le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (Université McGill), le Centre de recherche en droit public (Université de Montréal) et la Chambre des notaires du Québec. Cet événement a permis de réunir des conférenciers d'Europe et

d'Amérique du Nord et de partager leur expertise en matière de droit privé.

C'est au cours de l'année 2001-2002 que la Chambre finalisera les études de faisabilité concernant la reconnaissance de la force exécutoire de l'acte notarié, dans certains champs précis du droit.

Ici pour y rester !

Il s'agissait-là du thème du dernier congrès triennal de l'Ordre qui s'est déroulé à Québec en novembre 2000. Ce slogan dynamique a donné lieu à un programme diversifié centré notamment sur le droit des affaires et les services juridiques offerts par le biais du réseau Internet. Le congrès a également servi de tribune au dévoilement des résultats d'une recherche effectuée auprès des entrepreneurs québécois sur le notaire comme professionnel du droit des affaires.

Les quelque 400 notaires qui ont assisté à ce congrès ont exprimé un taux élevé de satisfaction quant à la pertinence des thèmes des ateliers, à l'expertise des intervenants et à l'originalité des activités de divertissement. Au nom de tous les notaires présents à cet événement ainsi qu'au nom de la Chambre des notaires du Québec, je tiens à féliciter et à remercier les membres du Comité organisateur du Congrès présidé par M^e^ Pierre Dupré. Ma seule déception réside dans le fait que j'aurais souhaité un nombre beaucoup plus élevé de notaires présents à cet événement.

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Le travail des comités

Il ne fait aucun doute que les collaborateurs les plus précieux de l'Ordre sont les notaires eux-mêmes. En effet, plusieurs dossiers sont confiés à des comités dont les membres font preuve d'une disponibilité et d'une collaboration extraordinaires. Au cours des douze derniers mois, plus de 125 notaires ont contribué aux travaux des comités réglementaires et des groupes de travail formés par résolution du Bureau.

L'Ordre est particulièrement fier d'avoir institué, au cours de l'exercice, un comité jeunesse permanent et un groupe de travail sur la multidisciplinarité. Le premier s'est vu confier le mandat de mettre en application le plan d'action élaboré par la table de concertation jeunesse qui a siégé au cours des six premiers mois de l'année 2000. Pour sa part, le groupe de travail sur la multidisciplinarité permet à la Chambre des notaires de demeurer à l'avant-garde dans sa réflexion sur la pertinence et les conséquences, pour les notaires, de participer à l'émergence de cabinets réunissant plusieurs types de professionnels.

Je tiens donc à souligner le travail des membres des comités et groupes de travail. Ils ont tous contribué à réaliser avec succès les mandats qui leur ont été confiés.

Relations gouvernementales

Au cours du dernier exercice, l'Ordre s'est prononcé sur divers projets de loi et a pris part à plusieurs commissions parlementaires. La Chambre a ainsi participé aux débats concernant la création d'une zone de libre-échange des Amériques et l'adoption de plusieurs lois, dont celles modifiant la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* et la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.*

L'Ordre a également collaboré à divers travaux pilotés par le ministère de la Justice. Ainsi, à l'automne 2000, la Chambre des notaires a accompagné Mme Linda Goupil, alors ministre de la Justice, à une mission en Argentine où le président de l'Ordre a échangé avec les dirigeants des professions juridiques.

Présence régionale, nationale et internationale

Au cours de l'année 2000-2001, l'Ordre a continué à établir et à consolider les liens qui unissent la communauté notariale à la population du Québec. Avec le soutien et la collaboration des membres du Bureau, nous avons réussi à assurer une présence active et stimulante auprès de nos partenaires ainsi qu'auprès des milieux d'affaires et politiques.

Nous avons également maintenu notre participation aux événements nationaux liés au développement des professions juridiques à travers le Canada. Pour l'Ordre, il est essentiel de rester au fait des dossiers qui retiennent l'attention de nos collègues des autres provinces.

De plus, nous participons toujours aux activités de l'Union internationale du notariat latin. Des notaires québécois sont actifs auprès de plusieurs instances de l'Union. De plus, il faut mentionner que l'excellent travail réalisé dans le cadre du programme de coopération Canada-Ukraine financé par l'Agence canadienne de développement international incite plusieurs notariats étrangers à faire appel à nos services pour soutenir le développement et l'implantation de la profession sur leur territoire.

REMERCIEMENTS

Je conclus ce rapport en remerciant chaleureusement mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis de mener à bien des dossiers importants pour la profession notariale et notre organisation. Je tiens également à remercier le personnel de la Chambre des notaires qui joue un rôle important dans l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre mission.

Je veux aussi souligner de façon toute particulière le travail exceptionnel et le dévouement de notre directeur général, M. Richard Gagnon. Sa compétence, sa maîtrise du système professionnel et son intégrité ne sont que quelques-unes des qualités qu'il met au service de notre organisation. En terminant, je me permets également de remercier mes collaboratrices, Mmes Carole Marcil et Sylvie Senneville pour leur contribution au suivi des dossiers relevant de la présidence.

Denis Marsolais, *notaire*
Président
Chambre des notaires du Québec

Rapport du directeur général

C'est avec fierté, comme à chaque année, que je vous présente le bilan des activités de notre organisation. À sa lecture vous constaterez qu'en plus d'assumer avec efficacité son mandat premier de protection du public, la Chambre des notaires est également animée par une volonté ferme de soutenir ses membres dans le développement de leur profession. Cette réalité s'est concrétisée par une quantité impressionnante d'activités diverses, tantôt au bénéfice du public tantôt au bénéfice des notaires.

Je vous présente sommairement les principaux faits saillants de l'année. Je vous invite toutefois à lire les comptes rendus de chaque direction de l'Ordre. Ils vous présentent de façon exhaustive l'ensemble de nos travaux pour l'exercice 2000-2001.

PROTECTION DU PUBLIC

L'Ordre est demeuré fidèle aux orientations tracées au fil des dernières années et qui sont marquées par le sceau de la rigueur professionnelle exigée de tous les notaires. C'est ainsi que nous avons élaboré un programme d'inspection professionnelle toujours aussi impressionnant par son ampleur et sa qualité. Ce programme fait d'ailleurs de l'Ordre un leader en matière d'inspection au sein du système professionnel. Dans le but de servir encore mieux nos membres et le public, un nouveau volet d'intervention a été ajouté cette année ; il s'agit du *Programme d'accompagnement*. Il vise à soutenir et à conseiller de jeunes notaires dans l'organisation de leur étude de même que les notaires qui procèdent à des regroupements et qui souhaitent profiter de l'occasion pour réviser leurs procédures de travail.

Dans le secteur de l'indemnisation, il faut souligner la rapidité avec laquelle les dossiers sont traités de même que la qualité des analyses et des recommandations déposées au Comité administratif de l'Ordre. On note par ailleurs que le nombre de réclamations s'est stabilisé à un niveau beaucoup plus bas qu'il y a quelques années.

Enfin, au plan disciplinaire, le nombre de plaintes a sensiblement diminué ce qui constitue une excellente nouvelle. En fait, d'une centaine annuellement qu'il était au cours des dernières années, il a chuté à 23 cette année.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Un des faits saillants de l'exercice 2000-2001 est sans aucun doute l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la nouvelle *Loi sur le notariat*. Toutefois, les dispositions de la nouvelle loi n'entreront en vigueur qu'au fur et à mesure de l'adoption de plusieurs règlements qui doivent être soumis au gouvernement du Québec au cours des prochains mois. Cette refonte réglementaire constitue un travail colossal auquel toute l'équipe de la Chambre s'est attaquée dès l'adoption de la loi. Sous la coordination de la direction des Services juridiques, cette révision va bon train. D'ailleurs, plusieurs des règlements revus doivent être soumis à tous les notaires pour consultation. Déjà, les règlements traitant des greffes communs, de la signature numérique et du cumul des titres professionnels (*Code de déontologie*) attirent particulièrement l'attention en raison de leur caractère novateur pour la profession. Cette révision réglementaire constituera l'une des priorités pour le prochain exercice.

PRÉSENCE JURIDIQUE

L'un des objectifs fixés en début d'année visait à accroître les interventions de la Chambre par rapport aux différents enjeux sociaux, politiques et juridiques. En effet, ce type d'intervention constitue une visibilité importante pour la profession notariale en plus de faire profiter la société et ses institutions politiques de l'expertise particulière des notaires et de la Chambre.

Ainsi, l'Ordre a produit plusieurs mémoires portant sur différents projets de loi soumis par nos gouvernements. La Chambre s'est même permis des interventions remarquées en commission parlementaire sur des sujets complexes tels que la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et la normalisation des technologies de l'information. La direction du Développement de la profession a réalisé un excellent travail dans ce domaine.

REGISTRES DES TESTAMENTS ET DES MANDATS

La croissance des activités aux registres des testaments et des mandats s'est poursuivie au cours du dernier exercice. En effet, le taux d'augmentation du volume d'activités aux registres se situe autour de 15 % annuellement. Une telle croissance doit être accompagnée d'une mise à jour continue de nos systèmes et de nos structures. C'est dans ce contexte que des investissements importants ont été de nouveau consentis afin de procéder à la modernisation du système informatique des registres, au réaménagement physique des locaux et à la révision de la structure des ressources humaines du département. Cependant, il est heureux de constater que ces travaux ont permis d'atteindre les résultats escomptés.

Ainsi, l'avancement des travaux permettra sous peu aux notaires de procéder aux recherches préliminaires par lien informatique directement avec les registres. Déjà, plusieurs centaines de notaires profitent du système mis en place pour déposer leurs rapports d'inscriptions par le biais de l'informatique. Enfin, soulignons que l'équipe des registres se fait un point d'honneur de respecter les standards de performance et de délai qui ont été fixés pour ce secteur d'activités depuis quelques années déjà.

NÉGOCIATIONS AVEC LE BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

Rappelons qu'une entente doit être conclue entre l'Ordre et la direction du Bureau des services financiers (BSF) pour que notre organisme puisse offrir à ses membres la possibilité d'utiliser le titre de planificateur financier. À défaut d'entente, ce titre est octroyé par le Bureau des services financiers. En pareil cas, le notaire devrait donc obtenir son titre du Bureau des services financiers, être assujetti au *Code de déontologie*, à différents règlements et aux cotisations du BSF, en plus de ce qui est déjà exigé par la Chambre des notaires. Voilà pourquoi nous avons déployé tant d'énergie pour renouveler l'entente déjà signée avec le BSF il y a plus d'un an, et qui arrive à échéance le 1er juin. Malheureusement, devant l'ampleur des modifications exigées par le Bureau des services financiers, nous n'avons pas encore réussi à conclure cette entente. D'ailleurs, peu d'ordres continuent de négocier avec le BSF compte tenu de l'écart qui les sépare du BSF. Malgré la volonté d'en arriver à une entente, la Chambre des notaires ne pourra signer une entente qui imposerait à ses membres des conditions inadéquates et déraisonnables.

SOUTIEN À LA PROFESSION

Mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action stratégique pour la relance de la profession en était à sa deuxième année d'activités. Celles amorcées au cours de la première phase du plan tels le *Programme de bourses d'études, le Programme d'aide au regroupement, les cours Sigmapi* et certaines autres, se sont poursuivies alors que de nouvelles initiatives ont été mises en place. Il s'agit notamment du développement et de la mise en œuvre du cours *Notariat et consultation d'affaires* donné en collaboration avec l'École des hautes études commerciales (HEC), de la création d'une chaire universitaire et du *Programme d'aide à la promotion des services notariaux*. Des campagnes de promotion visant à atteindre une clientèle d'affaires, un groupe cible à privilégier pour les prochaines années, se sont aussi ajoutés à l'ensemble de ces programmes.

La conception et la mise en œuvre de ce plan d'action nécessitent la contribution de plusieurs employés de la Chambre. Dans le secteur de la formation seulement, il a fallu coordonner des centaines d'inscriptions à des programmes de formation différents et offerts partout au Québec. D'ailleurs, plusieurs ont certes constaté qu'au cours des dernières années, la Chambre s'est fait un devoir d'offrir tous ses programmes (Sigmapi, HEC et autres) dans toutes les régions du Québec. Il s'agit d'une politique d'accessibilité à nos programmes de formation que nous entendons maintenir.

Nous amorcerons bientôt la troisième année du plan d'action, et les résultats qui s'en dégagent jusqu'à maintenant sont de nature à stimuler tout le personnel qui y consacre temps et énergie.

Informatisation du registre foncier

Les négociations permettant la mise en place du système d'information du registre foncier ont été complétées au cours du dernier exercice. L'entente intervenue notamment entre Notarius et le ministère des Ressources naturelles constitue le dénouement de plusieurs années d'efforts et de négociations ardues. Dans ce contrat, le gouvernement du Québec confie à Notarius la responsabilité de mettre en place l'infrastructure nécessaire afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des transactions effectuées de façon électronique au registre foncier. Il s'agit d'un contrat de quelques millions de dollars qui reconnaît l'expertise de Notarius en matière d'infrastructure à clé publique. Voilà une réalisation dont plusieurs organisations seraient très fières.

Transactions immobilières informatisées

Dans la même veine, à la demande du Mouvement Desjardins, Notarius a réalisé un projet-pilote avec certaines caisses populaires visant la réalisation des transactions immobilières par le biais d'une plate-forme technologique tout en permettant aux notaires de jouer pleinement leur rôle d'officier public. Concluant que le projet-pilote a atteint les objectifs visés, le Mouvement Desjardins a décidé de l'étendre à l'ensemble de son réseau. C'est dans ce contexte que BCE-Émergis et l'Association professionnelle des notaires ont pris le relais de ce projet actuellement en phase de déploiement. Toujours à la demande de Desjardins, Notarius a conclu une entente avec BCE-Émergis afin que soit greffée à sa plate-forme technologiqu, la signature numérique des notaires. Cette décision accroît davantage la sécurité et la confidentialité des transactions immobilières qui transitent par la plate-forme technologique, tout en permettant aux notaires de jouer pleinement leur rôle d'officier public et de conseiller juridique. Une fois de plus, la présence de Notarius au cœur de négociations réunissant des géants tels que Bell, BCE-Émergis et autres institutions financières confirme son expertise unique en matière de signature numérique.

Incorporation des professionnels en sociétés

Conformément au plan d'action stratégique approuvé par le Bureau de l'Ordre et également aux orientations que plusieurs notaires nous demandent de privilégier, la Chambre a été très active dans l'élaboration d'un projet de loi qui permettra l'incorporation des professionnels en sociétés. En effet, un comité mis sur pied par le Ministre de la Justice, il y a quelques années, composé de représentants de la Chambre, du Barreau, de l'Ordre des ingénieurs, de l'Ordre des comptables agréés et de quelques autres, a travaillé en étroite collaboration avec l'Office des professions et les représentants du ministère de la Justice afin de soumettre une proposition qui permettra aux professionnels de s'incorporer en sociétés par actions ou encore en sociétés en nom collectif à responsabilité limitée.

Le projet de loi 169 a d'ailleurs été déposé à l'Assemblée nationale récemment et devrait être adopté d'ici la fin de la présente session, soit en juin 2001. Dès que la loi sera adoptée, nous proposons au Bureau de l'Ordre les règlements qui permettront aux notaires de s'incorporer, tout en laissant le soin aux membres du Bureau de soupeser les avantages et les inconvénients d'une telle structure de fonctionnement et de prendre les décisions appropriées.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Situation financière

C'est avec encore beaucoup de rigueur que l'équipe de gestion de l'Ordre a procédé au contrôle budgétaire de l'organisation. En effet, rappelons qu'au cours des six dernières années, les dépenses de l'Ordre ont augmenté de 4 % alors que le coût de la vie a augmenté de plus de 15 %. Voilà qui démontre un excellent contrôle des dépenses de l'organisation. D'ailleurs, cette gestion serrée des finances de l'Ordre permet un gel de la cotisation à 500 $ depuis six ans et la suppression, pour au moins deux années, de la cotisation au Fonds d'indemnisation. Soulignons, qu'il y a à peine trois ans, celle-ci était de 750 $ par année.

Quant à la gestion de nos placements, nous avons au cours de l'exercice procédé à un appel d'offres afin de déterminer les deux gestionnaires de fonds les plus compétents pour gérer nos placements, et ce, au meilleur coût. Nous avons ainsi retenu les services de Addenda Capital et Gestion Natcan.

Ressources humaines

Consciente qu'il s'agit du patrimoine le plus précieux pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et réaliser son mandat de protection du public, l'équipe de direction accorde beaucoup d'attention à la gestion des ressources humaines de l'organisation. C'est dans ce contexte que nous avons amélioré de façon significative les procédures d'accueil des nouveaux employés. La Chambre des notaires est une organisation complexe qui nécessite que celui ou celle qui s'y dévoue en connaisse parfaitement bien la mission, les structures et l'environnement juridique.

Réorganisation des bases de données de la Chambre

Pour une organisation comme la nôtre, la gestion de l'information constitue une activité prioritaire. Dans ce contexte, après avoir accordé toute l'attention nécessaire à la mise en place de notre infrastructure informatique, il était maintenant temps de revoir l'organisation des bases de données de la Chambre des notaires. Il s'agit là d'une opération colossale, mais qui permet aujourd'hui de compter sur un registre notarial modernisé et fiable tout en permettant une intégration des différentes informations concernant le profil d'un membre. Étalée sur une période de trois ans, cette opération sera complétée au cours de l'année 2002.

Jugement Gilles Néron

C'est avec consternation que les autorités de la Chambre ont reçu les conclusions du juge Claude Tellier dans l'affaire Gilles Néron. En effet, en plus de condamner solidairement Radio-Canada et la Chambre des notaires à verser à M. Néron des dédommagements importants, le juge Tellier s'est permis de conclure que les autorités de l'époque avaient agi dans ce dossier avec malice et dans le but volontaire de nuire à M. Néron et d'anéantir sa réputation.

La Chambre a aussitôt réfuté avec vigueur les conclusions du juge Tellier et immédiatement pris la décision de porter ce jugement en appel. Cette cause devrait d'ailleurs être entendue par la Cour d'appel à l'automne 2001.

COLLABORATIONS EXTERNES

Coopération internationale – ACDI

L'intervention de l'équipe de la Chambre dans les dossiers de coopération internationale est pour nous une source de grande fierté. En effet, après une première phase visant à soutenir la privatisation et l'organisation du notariat ukrainien, l'ACDI vient de confirmer à la Chambre un mandat supplémentaire pour trois autres années et une subvention de 1,3 million de dollars. Ces interventions permettent à des notaires québécois de partager leurs connaissances et leurs compétences avec des collègues ukrainiens. Ainsi, plus d'une trentaine de notaires québécois ont jusqu'à maintenant séjourné en Ukraine pour participer à ces missions internationales.

Toujours en collaboration avec l'ACDI, la Chambre a également mené diverses missions exploratoires dans certains autres pays, comme la Roumanie et la Russie, afin d'évaluer la possibilité de mettre en place un programme qui pourrait être tout aussi utile aux notaires de ces pays. Nous attendons une réponse de l'ACDI en ce qui concerne la Roumanie. Si la réponse est positive, l'Ordre gérera de front deux projets de coopération dans des pays de l'Europe de l'Est afin d'aider ces notaires à passer d'un notariat public à un notariat privé.

Soulignons que toutes les interventions de l'Ordre sont financées par l'Agence canadienne de développement international, un organisme fédéral.

Conseil supérieur du notariat français

Plusieurs discussions ont également eu lieu au cours du dernier exercice avec les autorités du notariat français pour évaluer les possibilités de collaboration entre la Chambre des notaires du Québec et le Conseil supérieur du notariat français en ce qui concerne les échanges technologiques. Ces discussions ont d'ailleurs mené à la signature d'un protocole d'entente entre les deux organisations qui prévoit la reconnaissance éventuelle de la signature numérique des notaires du Québec et de la France, permettant ainsi des échanges sécurisés de documents et à pleine valeur juridique, de même que l'accès réciproque aux inforoutes notariales québécoise et française. Un plan de travail sera bientôt complété et précisera le partage des responsabilités entre le Conseil supérieur du notariat français et la Chambre des notaires du Québec. Un dossier fort intéressant qu'il faudra suivre de près.

Encore une fois, ces discussions avec nos collègues européens confirment l'avance des notaires du Québec au plan technologique.

Projet *Vers le pacifique*

Un autre projet novateur que la Chambre a parrainé au cours du dernier exercice consiste en l'implantation dans plusieurs centaines d'écoles, d'un programme visant à convaincre les étudiants à régler de façon pacifique les conflits quotidiens qui peuvent surgir entre eux. Il y a quelques années, alors que ce projet connaissait d'importantes difficultés de financement, la Chambre a accepté d'agir comme partenaire principal. Aujourd'hui, c'est avec beau-

coup de fierté que nous constatons que le programme est présent maintenant dans plus de 300 écoles et fait l'envie d'autres provinces du Canada et même du milieu de l'éducation en France. Ce programme a permis à plusieurs notaires de rencontrer les jeunes dans les écoles afin de discuter avec eux de méthodes pacifiques pour résoudre les conflits. Voilà une autre belle occasion de promouvoir les valeurs importantes qui animent le notariat. Il faut ici rendre un hommage particulier à l'équipe du Centre Mariebourg qui gère et développe ce programme avec brio.

Participation aux travaux de l'Office des professions

À titre de directeur général de la Chambre, j'ai eu l'honneur d'être invité par le président de l'Office des professions à participer à un chantier fort important mis en place par la Ministre Linda Goupil dont le mandat est de réformer le système professionnel, notamment par l'allégement réglementaire de celui-ci. Le comité restreint mis en place s'attaque donc à toutes les facettes du fonctionnement du système professionnel.

Un autre chantier visant à améliorer les liens entre l'inspection professionnelle et le secteur disciplinaire au sein des ordres a été mis sur pied et le directeur de l'Inspection professionnelle de la Chambre des notaires, M^{e} Jean-Pierre Bertrand, participe également à ce chantier. Cette participation de deux cadres supérieurs à des travaux aussi importants de l'Office des professions démontre à quel point la Chambre des notaires est reconnue pour son expertise au sein du système professionnel.

Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est l'organisme qui regroupe les 44 ordres professionnels du Québec. La Chambre des notaires a été particulièrement active et présente au sein de cet important forum d'influence. Plusieurs cadres et professionnels de l'Ordre y ont participé comme expert, président de comité ou animateur de colloque. Rappelons d'ailleurs que le Conseil interprofessionnel est présidé par un notaire, M^{e} Jean Paul Dutrisac, vice-président de la Chambre. Encore une fois, il s'agit d'une belle occasion pour le notariat de rayonner au sein du système professionnel.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Il y a beaucoup d'action encore cette année au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, notamment à l'égard de dossiers qui nous concernent. Ainsi, la Chambre est au cœur des discussions quant à la mise en place d'une infrastructure de signature numérique pour tous les juristes du Canada. Je suis fier de mentionner que l'expertise unique développée par Notarius fait l'envie de bien des ordres professionnels et leur est pour le moment fort utile.

Des discussions intensives ont également eu lieu en ce qui concerne les dispositions que chaque ordre de juristes doit prendre pour se conformer aux règles de l'ALÉNA et de l'Accord sur le commerce intérieur.

Également, le débat sur la multidisciplinarité des professionnels a connu plusieurs moments intenses au cours de l'année. En effet, il ne semble pas y avoir d'unanimité entre les 11 ordres de juristes du Canada quant à la pertinence d'accepter que les juristes, notaires ou avocats, travaillent en multidisciplinarité avec d'autres professionnels. Le débat est loin d'être terminé.

CONCLUSION

Cette présentation très sommaire de certains dossiers traités par l'Ordre au cours du dernier exercice ne rend véritablement pas justice à l'ampleur du travail accompli par l'équipe de la Chambre des notaires. Aussi, je vous invite vivement à lire les différents comptes rendus des directions et des comités.

Je remercie très sincèrement tous les employés de la Chambre qui, j'en assure tous les notaires, travaillent avec beaucoup de ténacité afin de réaliser les mandats qui leur sont confiés et soutenir les notaires dans leur pratique professionnelle.

Je remercie également les membres du Bureau et plus particulièrement le président de la Chambre, M^{e} Denis Marsolais, de la confiance qu'ils me témoignent ainsi qu'à toute l'équipe. Notre pleine collaboration leur est assurée.

Richard Gagnon, *F.Adm.A*
Directeur général

COMMUNICATIONS

Pour l'ensemble des programmes et des activités de communication, le Comité des communications joue un rôle consultatif essentiel qui permet à l'Ordre de s'assurer auprès des notaires de la pertinence de ses orientations en cette matière.

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE LA PROFESSION

À l'automne 1999, l'Ordre proposait à l'ensemble de ses membres un audacieux plan d'action stratégique afin d'assurer le développement de la profession notariale. La mise en œuvre de plusieurs programmes proposés dans ce plan d'action a évidemment eu un impact majeur sur les activités du secteur des communications au cours de l'exercice 2000-2001.

Activités publicitaires pour repositionner les notaires dans les successions, les testaments et les mandats

Amorcée en janvier 2000, l'offensive publicitaire de la Chambre des notaires a été poursuivie afin de repositionner la profession dans les successions, les testaments et les mandats. La Chambre a donc renouvelé son association avec l'humoriste Pierre Légaré en diffusant quatre messages différents, en français et en anglais, sur les ondes des principales stations radiophoniques du Québec, à l'automne 2000 et à l'hiver 2001.

Outre les résultats des sondages qui démontrent l'appréciation du public à l'égard de cette campagne et les réactions positives des notaires, les statistiques enregistrées aux Registres des testaments et des mandats sont éloquentes : au cours de la période qui correspond à la diffusion des messages de l'Ordre, le nombre de testaments faits par les notaires a doublé alors que le nombre de mandats notariés a quadruplé!

De plus, la campagne de communication auprès des notaires afin de les inciter à inclure dans leur testament une clause de lecture obligatoire lors du décès aura donné des résultats inespérés. Ainsi, près de 30 % des notaires ajoutent maintenant cette clause à leur testament.

Pour le prochain exercice financier, conformément au plan d'action stratégique de la profession et dans l'objectif de faire valoir davantage le rôle du notaire dans le droit des affaires, la Chambre des notaires lancera une autre offensive publicitaire à la radio et dans le journal *Les Affaires*. Conçus par Pierre Légaré lui-même, les 12 messages prendront la forme de mini-monologues et aborderont les différentes préoccupations des gens d'affaires ou des personnes intéressées à démarrer une entreprise.

Il est important de rappeler que la stratégie de cette prochaine campagne s'appuie sur les résultats d'une vaste étude que l'Ordre a commandée à l'automne 2000, afin de bien cerner les besoins des gens d'affaires et des entrepreneurs québécois. Les résultats de cette vaste étude ont d'ailleurs été présentés à l'ensemble des notaires dans le cadre du congrès 2000.

Programme de formation et d'accompagnement pour l'implantation d'une stratégie de mise en marché des services notariaux

Amorcé en 1998 dans le cadre d'un projet-pilote, ce programme de formation a maintenant rejoint quelque 700 études notariales. De concert avec la Direction du développement de la profession, le responsable des communications a été associé à l'ensemble de ce dossier qui constitue l'une des priorités du plan d'action stratégique de l'Ordre.

Programmes d'aide au regroupement et à la spécialisation

Ces deux programmes majeurs prévus au plan d'action stratégique ont nécessité plusieurs activités d'information et de promotion auprès des notaires. Communiqués, dépliants et reportages dans le journal de l'Ordre ont ainsi été coordonnés par le responsable des communications.

Programme de formation en droit des affaires

Au cours de l'exercice 2000-2001, le responsable des communications a également été associé de près aux différentes activités de promotion du programme de formation en droit des affaires lancé récemment par l'Ordre en collaboration avec les HEC.

Congrès triennal de l'Ordre

En novembre 2000, quelque 400 notaires ont participé au congrès triennal de l'Ordre, dont la thématique s'inspirait bien sûr du plan d'action stratégique de la profession notariale. L'organisation de cet événement était sous la coordination du Comité des communications et du responsable des communications.

Programme d'aide financière pour soutenir les activités de communication et de promotion mises de l'avant par les études notariales

En mars 2001, toujours dans la foulée de son plan d'action stratégique, la Chambre des notaires annonçait la mise sur pied d'un programme d'aide financière afin d'aider les études notariales à mettre de l'avant différentes activités de communication et de promotion pour faire connaître et développer leurs services professionnels. En quelques semaines, une dizaine de demandes ont été acheminées au responsable des communications. Lors du prochain exercice, on devrait être en mesure de constater les effets concrets de ce programme grâce aux initiatives mises de l'avant par les notaires.

Sites Internet pour les notaires

Au cours du dernier exercice, de concert avec une firme spécialisée dans ce domaine d'activités, la Chambre des notaires aura contribué concrètement à augmenter la visibilité de la profession sur Internet. En effet, la formule négociée par l'Ordre a permis, jusqu'à maintenant, à une centaine de notaires d'avoir une vitrine sur Internet tout en minimisant les coûts et le travail liés au développement d'un site de qualité professionnelle. La Direction du développement de la profession et le responsable des communications ont été associés de près au succès de cette opération.

AUTRES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Dépliant sur l'obligation d'identification formelle

À la fin de l'exercice financier 2000-2001, le secteur des communications mettait à la

disposition de tous les notaires un nouveau dépliant d'information sur l'obligation d'identification officielle. De façon simple et concise, ce dépliant explique à la clientèle cette obligation incontournable imposée au notaire et qui est trop souvent mal comprise du public.

Programme *Vers le Pacifique*
Depuis maintenant trois ans, la Chambre des notaires est associée au Centre Mariebourg pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux primaire et secondaire.

Implanté jusqu'à maintenant dans quelque 300 écoles du Québec, le programme *Vers le Pacifique* fait aussi l'objet d'un projet-pilote dans la région de Paris, depuis janvier 2001. De plus, le gouvernement canadien a confirmé l'octroi d'une subvention totale de 750 000 $ afin d'étendre davantage l'implantation de ce programme au Canada. La Chambre des notaires est donc fière d'être associée à ce programme unique dans le monde francophone et qui correspond bien aux valeurs qui animent le notariat.

Entracte
Au cours de l'exercice 2000-2001, l'Ordre a produit douze numéros de sa publication officielle *Entracte* qui est aussi accessible à tous les notaires sur l'Inforoute notariale. Une version abrégée du journal est également disponible au public sur le site Internet de l'Ordre.

Guide d'accueil pour les employés de l'Ordre
En collaboration avec le secteur des ressources humaines, le responsable des communications a coordonné la production d'un guide d'accueil visant à faciliter l'intégration des nouveaux employés de l'Ordre.

Les Entretiens Jacques-Cartier
Au cours du dernier exercice, le responsable des communications a coordonné la production des différents outils d'information et de promotion liés à la tenue des 13e Entretiens Jacques-Cartier qui se sont tenus à Montréal, à l'automne 2000.

Enquête sur la profession
À l'automne 2000, le responsable des communications a coordonné la mise à jour des statistiques sur la profession notariale dont un résumé des principaux résultats a été expédié à tous les notaires en janvier 2001.

Salons et expositions
En 2000-2001, les notaires ont participé à différents salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une vingtaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Refonte du site Internet de l'Ordre
Il y a quelques années déjà, la Chambre des notaires a été parmi les premiers ordres à mettre à la disposition du public un site sur Internet. La technologie évoluant rapidement dans ce domaine d'activités, il était donc à propos de procéder à une révision complète du contenu et du design de ce site. Sous la responsabilité du secteur des communications, ces travaux devraient être terminés dans les premiers mois de l'exercice financier 2001-2002.

Relations canadiennes et internationales
Le responsable des communications agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure entre autres responsabilités le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la présidence. (Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.)

PERSPECTIVES 2001-2002

Pour le secteur des communications, le suivi des activités publicitaires et celles liées à la réalisation du plan d'action stratégique de la profession constituera la priorité pour l'exercice financier 2001-2002.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Membres en exercice
Au 31 mars 2001, il y avait 3 159 notaires en exercice, soit 1 747 hommes et 1 412 femmes.

Admissions
Au cours du dernier exercice, 61 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Réadmissions
Le Comité administratif a accordé son approbation à 22 demandes de réadmission.

Révocation de permis
Aucun permis n'a été révoqué.

Décès
Huit notaires en exercice sont décédés au cours du dernier exercice.

Démissions
Soixante-quinze dossiers de démission ont été présentés au Comité administratif.

Planificateurs financiers, médiateurs en médiation familiale et notaires accrédités en régime de protection (Loi 443)
Le nombre de notaires portant le titre de planificateur financier s'établit à 129. Quant aux notaires accrédités en médiation familiale, leur nombre est passé de 195 à 147. Cette baisse est due à la révocation de l'accréditation de notaires qui n'ont pas complété le nombre minimal de dossiers selon leur engagement. En ce qui concerne les notaires accrédités en régime de protection (Loi 443), au 31 mars 2001, ils étaient 1 274.

AVI-RDPRM
Soixante et un notaires ont été accrédités par l'Officier de la publicité des droits pour procéder à la vérification de l'identité des clients du RDPRM. Il y a eu aussi six retraits d'accréditation.

Signature numérique des notaires
Le Secrétaire a traité 331 dossiers de demandes d'émission de signature numérique et 806 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2001

Assermentation
Le Secrétariat a orchestré à deux occasions l'accueil et les cérémonies d'assermentation de 50 nouveaux notaires.

Cessions de greffe
Le Comité administratif a autorisé 53 cessions de greffe.

Notaires honoraires
Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 23 anciens notaires pour un total de 349 notaires honoraires.

Procurations
Trois cent cinquante et une procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificats d'authenticité
Le Secrétariat a émis 5 149 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Gardes provisoires
Vingt-huit nouvelles gardes provisoires ont été émises et 162 renouvellements ont été effectués. À ce sujet, des efforts ont été déployés pour réduire le nombre de gardes provisoires en vigueur. L'objectif de 50 gardes en vigueur devrait être atteint avant la fin de l'exercice 2001-2002.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires
Le processus de conciliation des comptes d'honoraires des notaires a pour but de régler à l'amiable un différend entre un client et un notaire relativement aux honoraires facturés par ce dernier.

Au 1er avril 2000, 40 dossiers de conciliation étaient en traitement. Par ailleurs, 189 demandes de conciliation ont été déposées, soit 12 demandes de plus par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de cette même période, 142 dossiers ont été réglés de la façon suivante :
- 31 dossiers ont été jugés irrecevables;
- 22 dossiers ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies;
- 68 dossiers ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable;
- 13 dossiers ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation;
- 8 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 87 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2001. Huit dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage au cours du dernier exercice; ils ont été ajoutés aux cinq dossiers déjà en traitement au 1er avril 2000. Neuf sentences arbitrales ont été rendues à la suite d'audiences devant un conseil d'arbitrage; deux règlements à l'amiable ont été négociés entre les parties avant l'audience. Au 31 mars 2001, deux dossiers étaient toujours en traitement.

Médiation présidentielle
Au cours du dernier exercice, le secrétaire a reçu cinq demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires. Tous les dossiers ont été réglés sauf deux qui étaient toujours en traitement au 31 mars 2001.

RAPPORTS
DES DIRECTIONS

SYNDIC

Enquêtes
Au 1er avril 2000, 431 dossiers étaient en cours et 35 demandes d'enquête n'avaient pas été traitées. Cinq cent vingt-quatre demandes d'enquête ont été reçues au cours de l'exercice 2000-2001, dont 385 provenaient du public, 32 des notaires, 82 du Comité d'inspection professionnelle et 25 ayant été amorcées à l'interne.

Cinq cent soixante et un dossiers d'enquête ont été fermés en 2000-2001; 195 demandes se sont avérées non fondées; 177 demandes ont été réglées à la suite d'une intervention du syndic ou d'un syndic-adjoint; 101 dossiers étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire; 67 notaires ont reçu un avertissement; une demande a fait l'objet d'une conciliation de la part du syndic; un dossier a été transmis à l'inspection professionnelle; deux dossiers ont été acheminés à une autre direction; deux dossiers ont été ouverts par erreur et 15 autres dossiers à la suite d'un engagement de la part du notaire à modifier son comportement et à se conformer à la réglementation en vigueur.

Au 31 mars 2001, 409 dossiers étaient encore en cours, dont 74 devant le Comité de discipline.

Perquisitions
Au cours de l'année, le syndic était présent lors de 8 perquisitions dans les bureaux de notaires à la suite de l'émission de mandats à cet effet.

Syndics correspondants
Au cours de l'exercice 2000-2001, sous la supervision du syndic et de ses adjoints, les syndics correspondants ont exécuté différents mandats d'enquête et d'assistance au niveau de l'exécution des perquisitions pour plus de 75 journées de travail.

Plaintes disciplinaires
La nature des 23 plaintes disciplinaires portées par le syndic et ses adjoints au cours de l'exercice 2000-2001 est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours du dernier exercice, la direction a procédé à l'inspection régulière de 783 notaires, 261 inspections de la comptabilité en fidéicommis, deux enquêtes sur la compétence et deux visites dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel. Pour plus de détails sur la nature de ces inspections, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité d'inspection professionnelle.

Contribution de la direction

Au cours de l'exercice, la direction de l'Inspection professionnelle a participé aux travaux du groupe de travail mis en place par l'Office des professions du Québec concernant la mise à jour du système professionnel.

De plus, de concert avec le syndic, la direction a participé à une série de rencontres afin d'informer les notaires des districts d'Arthabaska, Québec, Saguenay-Lac-St-Jean, Trois-Rivières et Sherbrooke sur la nature du mandat du syndic et de l'inspection professionnelle.

Par ailleurs, un rapport complémentaire au rapport final du groupe de travail sur l'inspection professionnelle a également été remis au Comité administratif. La Direction a aussi participé aux sessions de formation destinées aux stagiaires en notariat.

Enfin, la direction a été associée à l'élaboration d'une grille de vérification de la compétence du planificateur financier conjointement avec les responsables de l'inspection professionnelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec.

SERVICES JURIDIQUES

L'exercice 2000-2001 a été marqué par la mobilisation du personnel de cette direction afin de réviser l'ensemble de la réglementation liée à l'adoption de la nouvelle *Loi sur le notariat*. D'ailleurs, cet important mandat se poursuivra à un rythme accéléré lors du prochain exercice.

Discipline

Le nombre de plaintes disciplinaires a diminué de façon significative au cours du dernier exercice financier. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de discipline.

La formation et la mise à jour des connaissances théoriques et jurisprudentielles des membres du Comité de discipline faisant partie des priorités de cette direction, une journée de formation a été offerte aux membres du Comité de discipline.

Révision

De la cinquantaine de dossiers étudiés par le Comité, aucun n'a fait l'objet d'une recommandation de porter plainte. Pour la quasi-totalité des dossiers, la décision du syndic de ne pas porter plainte a été confirmée par le Comité. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de révision.

Indemnisation

Grâce à une diminution importante des réclamations au cours du dernier exercice et à l'accumulation au fil des ans d'une réserve suffisante pour faire face à toute éventualité, la cotisation au Fonds d'indemnisation a été suspendue pour le prochain exercice financier. Pour plus d'information concernant les sommes versées en indemnisation au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité du Fonds d'indemnisation.

Affaires juridiques

Au cours du dernier exercice financier, la direction des Affaires juridiques a assuré la coordination des différents dossiers à caractère juridique où l'Ordre et certains de ses membres sont impliqués, notamment dans des dossiers d'exercice illégal de la profession, de réadmission et d'actions judiciaires intentées par ou contre la Chambre des notaires.

En ce qui concerne l'exercice illégal de la profession, 28 dossiers ont été ouverts pour enquête.

Recouvrement

Au cours du dernier exercice financier, 30 nouveaux dossiers ont été confiés aux Affaires juridiques pour recouvrement de sommes payées par le Fonds d'indemnisation; ces sommes totalisent 706 520 $. Par ailleurs, un montant de 184 968 $ a été recouvré à la suite de procédures entreprises lors des années antérieures. On le constate, les efforts investis commencent à porter fruit et la direction continuera à améliorer les méthodes de recouvrement mises de l'avant.

SERVICES ADMINISTRATIFS

- Au cours de l'année 2000, les notaires ont déposé 20,7 milliards de dollars dans leurs comptes en fidéicommis, soit une hausse de 5,6 % par rapport à l'année 1999.

- La direction des Services administratifs a collaboré avec les autres directions et la direction générale dans la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2001-2002. Ces prévisions budgétaires ont été présentées au Comité de vérification et approuvées par le Bureau, le 16 février 2001.

- En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, des améliorations ont été apportés au Règlement du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires. De plus, le système de traitement de la paie a été bonifié afin de doter la Chambre d'un véritable outil de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration des nouveaux employés et de mieux informer les employés actuels, le secteur des ressources humaines a produit un guide regroupant toutes les informations destinées aux employés. Enfin, tel qu'exigé par la nouvelle loi sur l'équité salariale, les travaux en vue de mettre en place un programme d'équité salariale ont débuté en janvier 2001.

- La direction des Services administratifs a assumé la coordination du projet Eureka touchant la réorganisation des bases de données de la Chambre des notaires. La direction du Secrétariat a particulièrement été sollicitée par ce projet. À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur le notariat*, le registre notarial a été complètement refait et des procédures ont été créés pour améliorer le traitement de l'information.

- Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, une évaluation des services offerts par la direction des Services administratifs a été faite auprès des employés des autres directions de la Chambre des notaires. Des éléments d'amélioration ont été déterminés et un plan d'action a été proposé et accepté afin d'améliorer ces éléments.

Perspectives 2001-2002

Au cours du prochain exercice, la poursuite de la réorganisation des bases de données et le programme d'équité salariale constitueront les priorités de la direction des Services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation, au Centre de documentation, à la recherche et au développement, aux publications et aux Registres des testaments et des mandats.

Formation préadmission et stage
La Direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la conception de nouveaux thèmes pour les séminaires d'intégration, la mise à jour des documents pédagogiques, la participation aux cérémonies d'assermentation et les nombreuses rencontres avec les étudiants au programme de droit notarial.

Par ailleurs, la direction a participé à plusieurs activités mises de l'avant par les institutions scolaires afin de promouvoir la profession, de sensibiliser les intervenants auprès des jeunes et de diffuser l'information concernant la formation, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession notariale.

Pour plus d'information concernant ce secteur d'activités, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de la formation préadmission et des stages.

Formation continue
Au cours du dernier exercice, la direction a organisé une session de cours de perfectionnement et plusieurs autres sessions de formation touchant les sujets suivants : formation pour devenir agent vérificateur de l'identité, formation en médiation familiale, formation en médiation civile et commerciale, mathématiques financières, mise en marché des services notariaux, planification de la retraite et procédures non contentieuses devant notaire.

De plus, en collaboration avec l'école des HEC, la Direction a mis en place un nouveau programme en droit des affaires qui a atteint jusqu'à maintenant plus de 300 notaires.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aide à la spécialisation, 146 demandes ont été acheminées à la direction; seulement 13 d'entre elles ont été refusées.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Représentations auprès des autorités gouvernementales dans des dossiers autres que des projets de loi ou de règlement
La Direction a fait part aux différentes autorités gouvernementales de ses commentaires et recommandations dans un grand nombre de dossiers. Ainsi, lettres, rapports et analyses contenant des commentaires et recommandations ont été expédiés à différents ministères, notamment en ce qui concerne les sujets suivants :

Gouvernement du Canada
- L'harmonisation des lois fiscales canadiennes;
- Organisation mondiale du commerce - applicabilité des 26 disciplines comptables dans le domaine juridique ;

Ministère de la Justice du Québec
- La réforme du Code de procédure civile;
- Le transfert de l'administration du Registre foncier au ministère des Ressources naturelles;
- Le pouvoir d'appréciation du tribunal en matière de garde en établissement de santé ou de services sociaux;
- La responsabilité du vendeur en matière immobilière;
- Les orientations en matière de recouvrement des petites créances.

Curateur public
- Recherche testamentaire d'une personne sous un régime de protection.

Office des professions
- Féminisation de la désignation d'ordres et de titres réservés.

Hydro-Québec
- Guichet unique en vue de recueillir l'information sur les sommes dues en vertu de la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles* (Loi M-37).

Les mémoires de la Chambre des notaires
La Direction a produit et présenté des mémoires ou formulé des commentaires sur les sujets suivants :

- Projet de loi 149, *Loi sur les réserves naturelles en milieu privé*
- Projet de loi 156, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains*
- Projet de loi 184, *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives*
- Avant-projet de loi, *Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information*
- Document de consultation « Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques »
- Projet de loi, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions (S-4) et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois en conséquence*
- Projet de loi 161, *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*

- Projet de loi 169, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*
- Projet de loi 180, *Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes*
- Projet de loi, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la *Loi canadienne sur les coopératives* ainsi que d'autres lois en conséquence
- Projet de loi modifiant la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*
- Projet de règlement sur la publicité foncière
- Projet de règlement modifiant le règlement provisoire sur le registre foncier
- Projet de tarif des droits relatifs à la publicité foncière
- Projet de règlement modifiant le tarif des droits relatifs à la publicité foncière et à l'application de certaines dispositions transitoires relatives aux anciens registres des bureaux d'enregistrement
- Règlement modifiant le *Règlement sur la médiation familiale.*

Autres dossiers

La Direction a produit des analyses, des rapports et des lettres dans un grand nombre de dossiers à la demande d'organismes externes ou de notaires ou à celle de différentes autorités de la Chambre des notaires. Mentionnons entre autres :

- Travaux divers liés à la présentation de la nouvelle *Loi sur le notariat*
- Travaux liés à la préparation de commentaires concernant les difficultés découlant de l'interaction du droit civil et des lois fiscales
- Travaux liés à la préparation d'un Guide à l'intention des greffiers, en matière de procédure non contentieuse devant notaire.
- Travaux liés à l'opportunité de demander aux autorités gouvernementales une nouvelle exonération des droits sur les mutations immobilières dans les cas de transfert d'immeuble à des fiducies d'utilité sociale ou à des fondations
- Travaux liés à l'analyse de la possibilité pour une institution financière d'utiliser les règles de droit international privé pour ne faire que des hypothèques sous seing privé sur le territoire québécois
- Participation aux travaux du Centre québécois de déficience auditive concernant l'accès à la justice des sourds et muets
- La direction a également coordonné la rédaction de nombreux textes juridiques pour publication dans le journal Entracte

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Commerce électronique

La Direction a poursuivi son programme de veille stratégique en matière de commerce électronique afin de déterminer les menaces et les occasions d'affaires pour les notaires. Elle a de plus participé, en partenariat avec une entreprise privée et le responsable des communications de l'Ordre, à la mise sur pied d'un programme visant à permettre aux notaires de se doter d'un site Internet.

Regroupement

La Direction a poursuivi ses efforts de coordination du *Programme d'aide au regroupement* et du *Programme d'aide à l'adaptation technologique* créés en vertu du plan d'action stratégique. Elle a également mis en œuvre le *Programme de fusion des banques de données.* L'ensemble de l'information concernant le soutien offert par la Chambre a été intégrée à la nouvelle Inforoute notariale.

Multidisciplinarité

La Direction a tenu une série de rencontres avec le groupe de travail sur la multidisciplinarité. Les échanges tenus lors de ces rencontres mèneront à la rédaction d'un rapport faisant état des avantages et des difficultés de l'exercice éventuel en multidisciplinarité.

Évaluation de la valeur de greffes

La Direction a collaboré avec un évaluateur agréé afin d'établir une grille d'analyse de la valeur des greffes. Un sondage a été envoyé à plus de 140 notaires. Les résultats de cette enquête, de même que les informations obtenues par l'évaluateur agréé à l'occasion de quelques rencontres avec des notaires cessionnaires, devraient permettre de produire une grille d'analyse de la valeur des greffes au cours des prochains mois.

Réorganisation de l'Inforoute notariale

De concert avec Notarius, la direction a participé à la refonte de l'Inforoute notariale. Cette nouvelle Inforoute met maintenant l'accent sur la diffusion de l'information juridique et économique, ciblée en fonction des préférences de chaque usager. Au cours du dernier exercice, 32 mises à jour des différentes rubriques du site Intranet de la Chambre des notaires ont été effectuées par la direction.

Chaire universitaire

La direction a effectué une recherche sur le fonctionnement des chaires universitaires. Elle a assuré la rédaction d'un appel d'offre et a procédé à l'analyse des propositions transmises par les universités concernées.

Service de référence-emploi pour les notaires

Le service a reçu 75 inscriptions de candidats et a traité 74 demandes de référence au cours du dernier exercice.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Collection documentaire

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de 205 monographies. La collection du Centre comprend maintenant 5310 monographies et 345 titres de périodiques et mises à jour. Quant au traitement de la documentation, le contenu de la banque du Centre de documentation est de 18 244 fiches documentaires.

Service à clientèle

Le Centre de documentation a répondu à 2 856 demandes de recherche documentaires effectuées dans les banques de données ainsi que dans les banques de jurisprudence de SOQUIJ.

Répertoire de droit / Nouvelle série
Six mises à jour ont été intégrées à la banque des publications de l'Inforoute notariale et imprimée au cours de l'exercice.

Revue du notariat
Trois numéros ont été publiés au cours du dernier exercice.

Cours de perfectionnement
Les volumes des cours de mars 2000 et mars 2001 ont été produits par le secteur des publications.

REGISTRES DES TESTAMENTS ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 194 353 inscriptions de testaments ont été effectuées comparativement à 174 035 pour l'exercice précédent. Le total des inscriptions depuis la création du Registre, le 1er janvier 1961, est de 4 704 415. Par ailleurs, 43 397 certificats de recherche de testaments ont été émis par le Registre.

Le personnel du Registre a effectué 108 083 inscriptions de mandats comparativement à 80 987 pour l'exercice précédent. Ainsi, le Registre compte maintenant un total de 786 017 inscriptions de mandats. De plus, 1715 certificats de recherche de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

Règlement sur les Registres des testaments et des mandats
Au cours du dernier exercice, le Bureau de l'Ordre a adopté le nouveau règlement sur les Registres des testaments et des mandats qui permettra de réduire la période de production des avis de testaments et de rendre obligatoire la production des avis de mandats. La mise en vigueur de ce nouveau règlement est liée à celle de la *Loi sur le notariat*.

Programme Ukraine

Le programme Ukraine vise à soutenir la transformation du notariat ukrainien afin d'adapter celui-ci aux exigences d'une économie libre.

Analyse du cadre juridique
En avril 2001, le parlement ukrainien a adopté en première lecture, le nouveau projet de *Loi sur le notariat*. Dans l'ensemble, ce projet reflète les notions fondamentales des notariats latins bien que d'importantes concessions ont été faites à l'égard des prérogatives du ministère de la Justice.

Formation des notaires
En mai 2000, une délégation de notaires québécois s'est rendue en Ukraine afin de participer à une table ronde sur l'évolution de la formation notariale en Ukraine. Avec l'adoption prochaine de la nouvelle *Loi sur le notariat*, la formation universitaire et continue devra être entièrement révisée.

Modèles d'actes
Dans le cadre de cette même délégation, d'autres notaires québécois ont participé à un séminaire sur la rédaction élémentaire d'actes notariés. Les thèmes suivants ont été abordés : le contrat de mariage, la convention régissant les relations entre conjoints de fait, le testament, la procuration avec mandat général en cas d'inaptitude, l'hypothèque immobilière sur un bien particulier, l'hypothèque mobilière sur des biens particuliers et la vente d'un immeuble. Si certains de ces contrats ne peuvent trouver d'application immédiate en Ukraine, ils pourraient un jour être une excellente source d'inspiration pour les notaires ukrainiens.

Stages au Canada
En septembre 2000, plusieurs notaires québécois ont accueilli dans leur étude des collègues ukrainiens afin que ces derniers puissent découvrir concrètement les méthodes de travail d'un notaire dans une économie libre. Les notaires ukrainiens ont pu ainsi visiter des études à Montréal, à Québec, à Saint-Félicien, à Mont-Laurier et à Granby.

Bureaux modèles en Ukraine
Quatre bureaux modèles ont été mis sur pied par la Chambre des notaires de l'Ukraine et le ministère de la Justice ukrainien. Ces bureaux sont répartis géographiquement dans toute l'Ukraine : Kyiv, Tchernivsti, Odessa et Karkiv.

L'objectif visé par cette activité est de promouvoir les bonnes règles de gestion et d'organisation. Ces bureaux serviront d'intermédiaire entre la Chambre centrale des notaires et ces régions. De plus, les notaires de la région pourront suivre l'évolution du programme de coopération et apprendre la gestion d'un bureau de notaires privés dans une économie libre.

ACDI-Ukraine
En janvier 2000, une nouvelle demande de subvention a été acheminée à l'ACDI. Très satisfaite de la qualité du travail réalisé à ce jour, l'ACDI a accepté de verser une seconde subvention de 1,3 M$, sur une période de 36 mois, pour la réalisation d'un nouveau volet de la réforme notariale en Ukraine. Cette prochaine phase permettra d'élaborer une nouvelle réglementation, de mettre en place des cours de perfectionnement pour les notaires ukrainiens et de soutenir la privatisation de la profession.

ACDI-Russie
À la suite d'une mission exploratoire qui a eu lieu l'an dernier en Russie, la Chambre des notaires a déposé à l'ACDI une proposition pour un programme de coopération avec le notariat russe. Ainsi, au cours du dernier exercice, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les autorités de l'ACDI afin de concrétiser ce projet. Le décès tragique du président de la Chambre fédérale des notaires de la Russie a retardé considérablement la progression de cette demande de subvention auprès des autorités de l'ACDI. De nouvelles discussions auront lieu au cours des prochains mois avec l'ACDI et les nouveaux représentants du notariat russe.

ACDI-Roumanie
L'Association des notaires de la Roumanie souhaite créer des liens avec la Chambre des notaires du Québec en vue d'établir un programme de coopération avec le notariat québécois. À l'invitation des notaires roumains, une délégation du Québec s'est rendue en Roumanie, en novembre 2000 afin d'évaluer les possibilités de collaboration entre le notariat québécois et le notariat roumain. Dans les prochaines semaines, la Chambre des notaires du Québec soumettra une proposition détaillée à l'ACDI quant à un éventuel programme de coopération avec la Roumanie.

ACDI-Chine
Au cours du dernier exercice, les travaux et les discussions se sont poursuivis avec l'ACDI et l'Association des notaires de Chine dans le but de mettre sur pied un programme de coopération avec le notariat québécois.

ACDI- Indonésie
Amorcées lors du précédent exercice financier, les discussions avec l'ACDI au sujet du financement d'un programme de coopération avec l'Indonésie sont pour l'instant suspendues en raison de l'instabilité politique de ce pays.

RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inspections régulières
Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommis de 783 notaires.

Inspections sur la comptabilité en fidéicommis
Les inspecteurs ont procédé à deux inspections complètes ainsi qu'à 259 inspections de contrôle sur la comptabilité en fidéicommis.

Programme d'accompagnement professionnel
Un inspecteur a visité deux études de notaires dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel.

Inspections rapprochées
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que 11 notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée, trois notaires devaient faire l'objet d'une inspection sur la comptabilité en fidéicommis et 14 notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle sur la comptabilité en fidéicommis.

Enquêtes sur la compétence
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à trois enquêtes sur la compétence.

Lettres d'avertissement formel par le président du Comité
Dans 36 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'adresser une lettre d'avertissement formel aux notaires.

Convocation devant le président du Comité d'inspection professionnelle
Au cours de l'exercice, le Comité a exigé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre 16 notaires.

Rencontre avec les membres du Comité
Au cours de l'exercice, le Comité a demandé, par résolution, la convocation d'un notaire.

Dossiers transmis au syndic
Dans 74 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions.

Recommandation au Comité administratif
Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont acheminé deux recommandations au Comité administratif en ce qui concerne l'incompétence de deux notaires.

Nature des infractions
Les principales infractions, ayant motivé l'une ou plusieurs des décisions, sont les suivantes :

- infractions ayant trait à la comptabilité en fidéicommis;
- obtention, retenue et utilisation des fonds reçus en fidéicommis;
- formalisme des actes;
- instrumentation et publication d'actes de radiation.

Dossiers transmis par le syndic
Au cours de l'exercice, une demande reçue du syndic a été étudiée par le Comité d'inspection professionnelle.

Dossiers transmis par la direction des Services administratifs
Au cours de l'exercice, une analyse et un suivi ont été effectués sur 314 rapports annuels de comptabilité en fidéicommis transmis par la direction des Services administratifs.

Autoévaluation
Un questionnaire d'autoévaluation a été envoyé à 809 notaires.

PROGRAMME D'INSPECTION POUR L'EXERCICE 2001-2002

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2001-2002, en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection remonte à plus de quatre ans. Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*;
- les dossiers concernant les bâtisses en construction;
- les prêts consentis par des particuliers;
- la publicité des droits;
- le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2001-2002, à 650 inspections régulières et à 300 inspections sur la comptabilité en fidéicommis (complète et de contrôle confondues) pour un total de 950 inspections.

De plus, les notaires qui n'ont pas produit leur rapport annuel de comptabilité en fidéicommis pour l'année 2000 dans le délai prescrit, et ceux dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

Le Comité assurera le suivi de tous les rapports annuels en fidéicommis produits pour l'année 2000, de concert avec la direction des Services administratifs.

Enfin, le Comité prévoit élaborer un questionnaire d'autoévaluation pour les notaires accrédités en planification financière et en médiation familiale.

Comité de discipline

Au cours du dernier exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 26 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 23 plaintes émanent du syndic et 3 sont des plaintes privées.

Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, 77 décisions ont été prononcées dans 68 plaintes. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé. Plusieurs plaintes disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions. Une décision porte sur une requête en réinscription en vertu de l'article 161 du *Code des professions*.

Plaintes rejetées ou retirées

Six plaintes ont été rejetées par le Comité de discipline et une demande de retrait de la part du syndic a été accordée.

Condamnations prononcées

- Radiations permanentes : 2
- Des périodes de radiations temporaires variant de deux semaines à quatre mois ont été imposées dans 12 dossiers. L'obligation de publication a été imposée au secrétaire dans sept décisions. Cinq décisions comportant des périodes de radiations temporaires ont fait l'objet d'une dispense de publication;
- Des amendes variant de 600 $ à 5 000 $ ont été imposées dans 46 dossiers, totalisant 119 500 $. Vingt-quatre décisions comportaient pour l'intimé des modalités de paiement;
- Trente-huit réprimandes ont été prononcés dans 13 dossiers;
- Deux intimés se sont vu imposer l'obligation de compléter des actes.

Appel

Cinq décisions disciplinaires ont fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions. Deux appels ont été logés par les plaignants et trois appels par les intimés. Une décision disciplinaire a fait l'objet d'un appel à la Cour supérieure. Cet appel a été logé par l'intimé.

Comité de révision

Nombre de demandes de révision
52

Nombre de demandes retirées
Deux

Nombre de demandes de révision en suspend
Aucune

Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une prochaine réunion
Un

Avis émis
Des 52 demandes reçues, 50 ont été étudiées et complétées; deux ont été retirées. Le Comité a émis les avis suivants :

- dans 49 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline;
- dans un dossier, le Comité a conclu de suggérer au syndic de compléter son enquête.

Comité du Fonds d'études notariales

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales par l'adéquation des subventions avec les objectifs prévus par le Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 19 janvier 2001.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2001-2002. Cet avis se détaille comme suit :

- que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- que l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales est positive pour les prochaines années;
- que les subventions accordées sont en adéquation avec les objectifs définis à l'article 93,8 de la *Loi sur le notariat*.

Des subventions ont également été accordées aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Objet de la subvention	Sommes attribuées
Association des professeurs de droit du Québec	congrès annuel	500 $
Collège Ahuntsic	Prix de la CNQ pour un finissant en techniques juridiques	400 $
Fédération des sociétés d'histoire du Québec	Prix Rodolphe-Fournier	1 000 $
Charlaine Bouchard, notaire	Précis de droit de l'entreprise - tome II	20 236,11$
Université Laval	Revue des étudiants de droit	250 $
Université de Montréal Faculté de droit Pierre Ciotola, notaire	Étude sur les testaments	3 000 $

Comité du Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, 158 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 1 063 470 $.

Vingt-trois réclamations concernant 18 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation* et 153 réclamations concernant 71 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Réclamations présentées
Le Comité a étudié ou complété l'étude de 99 dossiers concernant 82 notaires.

Réclamations acceptées
Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de neuf dossiers de réclamations concernant neuf notaires et totalisant 304 123,91 $.

Le montant total des acceptations ne correspond toutefois pas aux indemnités réellement versées aux réclamants compte tenu de la limite maximale d'indemnisation prévue au règlement sur le Fonds d'indemnisation et de la distribution des soldes des comptes en fidéicommis.

En vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, pour des réclamations inférieures à 10 000 $, le Comité a accepté 47 dossiers de réclamations concernant 25 notaires dont 31 en partie seulement et totalisant 22 445,94 $ (12 858,37 $ acceptation totale et 9 399,57 $ acceptation partielle).

Réclamations refusées
Le Comité a recommandé le refus de 20 réclamations concernant 19 notaires, dont huit en partie seulement et une dont le montant était indéterminé, pour une somme totale de 365 844,55 $ (316 449,23 $ refus total et 49 395,39 $ refus partiel).

Le Comité a refusé 52 réclamations concernant 34 notaires, dont 31 en partie seulement, pour une somme totale de 20 780,16 $ (15 101,90 $ refus total et 5 159,60 $ refus partiel).

Réclamations retirées
Au cours de l'année, 28 réclamations concernant 25 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 749 509,70 $, soit 7 dossiers concernant 7 notaires en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation* et 21 dossiers concernant 18 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Indemnités payées
Pour cette période, 72 indemnités ont été payées concernant 38 notaires et totalisant une somme de 157 057,92 $. Simultanément et consécutivement à des recommandations en ce sens, la somme de 41 475,67 $ provenant de soldes de comptes en fidéicommis a servi au paiement des réclamants.

Récupération
Soixante-dix dossiers ont été préparés aux fins de récupération. Ils totalisent des sommes à récupérer de l'ordre de 704 174,91 $.

Comité de placements

De concert avec le Comité de placement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires, le Comité de placement de la Chambre des notaires a confié à une firme d'actuaires le mandat de faire un appel d'offres afin de choisir les gestionnaires de placement des différents fonds des deux organisations.

Après analyse du rapport du consultant et après avoir rencontré les finalistes, le Comité a recommandé de confier à la firme de gestion de portefeuille Natcan, la gestion des actions et la répartition d'actifs, et de confier à la firme Addenda Capital, la gestion des obligations et autres titres à revenus fixes.

De plus, le Comité a recommandé de modifier la politique de placement du Fonds d'indemnisation sur les conseils de la firme d'actuaires Normandin Beaudry. La nouvelle politique permettra de détenir 25 % de placements en actions canadiennes ou étrangères.

Perspectives

Au cours du prochain exercice, le Comité de placement s'assurera du respect des politiques de placements et évaluera la performance des deux nouveaux gestionnaires de placements du Fonds d'études notariales et du Fonds d'indemnisation.

Comité des communications

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Comité des communications a été associé de près à la réalisation des activités de communication et de publicité liées au plan d'action stratégique de la profession. C'est toutefois l'organisation du congrès triennal de l'Ordre qui a monopolisé l'essentiel des énergies des membres du Comité.

Tenu à Québec en novembre 2000, cet événement a été un succès au dire des quelque 400 notaires présents. Le choix d'une thématique et des conférenciers, l'élaboration d'un budget, la recherche de commanditaires et d'activités sociales inédites, la remise des prix d'excellence de la Chambre, la production des différents outils de communication et de promotion, voilà autant d'éléments sur lesquels le Comité a dû se pencher pour mener à bien cette opération d'envergure.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication mises de l'avant par la Chambre des notaires au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.

Comité de la formation des notaires

Le Comité s'est penché principalement sur la concentration universitaire en regard du programme de droit notarial. Au cours du prochain exercice, le Comité doit notamment analyser le programme de stage professionnel et étudier les avenues possibles pour la reconnaissance du baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec, comme diplôme donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre.

Comité de la formation continue et de l'information juridique

Le Comité a présenté ses recommandations concernant les cours de perfectionnement du notariat de même que les cours de formation continue offerts en région. Le Comité a également été informé de l'évolution de deux importants volets du plan d'action stratégique de l'Ordre, soit le programme d'aide à la spécialisation (PAS) et le programme *Notariat et consultation d'affaires*.

Au cours du prochain exercice, le Comité sera appelé à étudier un plan d'action triennal en matière de formation continue.

Comité de la formation préadmission et des stages

Soixante-deux demandes d'accréditation de maître de stage ont été présentées au Comité : six ont été rejetées, soit parce que les requérants ne répondaient pas aux conditions d'admissibilité, soit parce que des réserves ont été émises par l'une ou l'autre des directions responsables de la protection du public au sein de l'Ordre (inspection professionnelle, syndic, affaires juridiques).

Le Comité a approuvé les projets de stage de 57 candidats à la profession Un stage a été abandonné et un autre interrompu. Par ailleurs, un stage interrompu en 1999 a été repris et complété. Enfin, cinq changements de milieu de stage ont été autorisés.

Le Comité a procédé à l'analyse de 63 rapports d'évaluation finale. Dans tous les cas, il a été recommandé au Comité administratif d'émettre une attestation de réussite du programme de stage de formation professionnelle.

Le Comité a aussi étudié diverses demandes ponctuelles de stagiaires, de formateurs ou de superviseurs. Parmi les cas qui lui ont été soumis, le Comité a eu à rendre des décisions relativement à l'absence de stagiaires à des activités de formation, à la tenue d'un séminaire d'intégration par voie de conférence téléphonique et à l'absence prolongée d'un maître de stage.

COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité a approuvé les états financiers de la caisse de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 1999 et a pris connaissance de la déclaration annuelle à transmettre à la Régie des rentes du Québec pour la même année.

Les résultats de l'évaluation actuarielle triennale au 31 décembre 1999 ont été présentés par l'actuaire du régime de retraite aux membres du Comité. L'évaluation fait ressortir un surplus de 1 014 200 $.

Le Comité a rencontré à trois reprises le gestionnaire de portefeuille de la caisse. Les rendements des placements de la caisse ont été de 14,39 % pour l'année 2000. Une journée de formation sur les placements a aussi été organisée pour les membres du Comité.

Perspectives

Au cours de la prochaine année, le Comité devra voir à ce que le règlement du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires soit modifié afin de tenir compte des nouvelles dispositions prévues à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2001.

COMITÉ DES RELATIONS CANADIENNES ET INTERNATIONALES

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importants, soulignons :

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en mai 2000, à Porto-Rico;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en juin 2000, à Cologne (Allemagne);
- les Journées Ibéro-Américaines, en octobre 2000, à Lima (Pérou);
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en janvier 2001, à Guadalajara (Mexique);
- la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien, en août 2000, à Halifax (Nouvelle-Écosse), et en février 2001, au Mont- Sainte-Anne (Québec);
- la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, en août 2000, à Victoria (Colombie-Britannique).

Congrès de l'U.I.N.L. à Athènes

Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, le Comité s'est assuré que les textes rédigés par les trois notaires, qui représenteront le notariat québécois au prochain congrès de l'Union internationale du notariat latin à Athènes, répondent adéquatement au plan de travail proposé pour chaque thème. Ces textes feront d'ailleurs l'objet d'un numéro spécial de la Revue du Notariat qui sera distribué aux notaires québécois et ceux présents au congrès d'Athènes.

Mission exploratoire au Costa Rica

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité des relations canadiennes et internationales s'est également intéressé à un projet de coopération avec le notariat de Costa Rica. Ainsi, à l'initiative du C.R.C.I., trois notaires québécois ont effectué une mission exploratoire d'une semaine dans ce pays pour y rencontrer les autorités notariales et gouvernementales. Cette délégation a par la suite soumis un rapport au Comité administratif de l'Ordre, en mars 2001. Les discussions et les échanges se poursuivront au cours du prochain exercice afin de bien cerner les attentes des notaires du Costa Rica et de voir dans quelle mesure le notariat québécois peut y répondre et obtenir l'aide financière des différents paliers de gouvernement.

Réunion de la C.A.A. à Québec

Tenue à Québec en avril 2001, la réunion de la Commission des affaires américaines a constitué un dossier majeur pour le Comité des relations canadiennes et internationales au cours du dernier exercice. En effet, le Comité a coordonné l'organisation de cette rencontre de trois jours qui a réuni une quarantaine de représentants des 18 pays membres de la C.A.A. C'était la première fois depuis les dix dernières années que le notariat québécois était l'hôte de cette commission de l'U.I.N.L.

Comité jeunesse

Créé par résolution du Bureau en septembre 2000, le Comité a pour mandat de faire les recommandations nécessaires en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer un système d'encadrement et d'accompagnement structuré afin de faciliter l'intégration des jeunes notaires à la profession;

- Développer les programmes et effectuer les représentations nécessaires pour assurer l'adéquation de la formation des futurs notaires avec les objectifs de l'Ordre et les besoins du marché;

- Promouvoir une image renouvelée de la profession et donner aux jeunes notaires des outils utiles pour accroître leurs revenus et leur permettre de vivre convenablement de leur profession.

Le Comité s'est réuni une première fois en février 2001 pour jeter les bases d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs et les priorités visés.

Comité de vérification

Le Comité a rencontré les vérificateurs de la firme PSB Comptables Agréés à la suite de la vérification des états financiers au 31 mars 2000. Les vérificateurs ont informé les membres qu'ils n'ont décelé aucun problème lors de leur vérification et qu'ils ont eu toute la collaboration et toutes les explications nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. Le Comité a recommandé l'adoption des états financiers au 31 mars 2000 au Bureau de l'Ordre et la nomination de la firme PSB Comptables Agréés pour la vérification des états financiers de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice 2001-2002.

Les membres du Comité ont également recommandé la suspension de la cotisation au Fonds d'indemnisation pour les deux prochains exercices financiers.

Les membres du Comité ont analysé les prévisions budgétaires pour l'exercice 2001-2002 telles que présentées par la direction générale de la Chambre des notaires. Le comité a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires au Bureau de l'Ordre et au Comité administratif.

De plus, le Comité a examiné les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général pour l'exercice financier 2000-2001.

Perspectives

Tout en continuant d'exercer avec rigueur le contrôle des dépenses de la Chambre des notaires du Québec et de s'assurer du respect des prévisions budgétaires adoptées, le Comité établira un plan triennal afin que les administrateurs aient une meilleure perspective budgétaire à moyen terme.

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

Le Comité a analysé deux dossiers de compétence professionnelle. Dans les deux cas, un stage de perfectionnement a été recommandé.

Dossiers présentés en vue d'une demande d'admission
Un dossier a été soumis au Comité et aucun stage de perfectionnement n'a été recommandé, le candidat ayant maintenu à jour ses connaissances.

Dossiers présentés à la suite d'une demande de réadmission
Dix-huit dossiers ont été étudiés. Les décisions suivantes ont été rendues :

- dans sept cas, aucun stage de perfectionnement n'a été recommandé;
- dans neuf cas, un stage de perfectionnement a été recommandé;
- dans deux cas, un stage a été recommandé avec restriction totale d'exercice pendant le stage.

Rapports de fin de stage
Le Comité a fait rapport au Comité administratif de la réussite des stages de perfectionnement suivants :

- trois stages à la suite d'une demande de réadmission;
- deux stages résultant d'une enquête particulière sur la compétence.

Analyse des normes d'équivalence
Un dossier a été étudié. Le Comité a recommandé la délivrance d'une équivalence partielle de formation pour une juriste diplômée en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le Comité d'arbitrage a été constitué par le Bureau en mars 1998 en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*, en vigueur depuis le 19 février 1998. Ce Comité d'arbitrage est actuellement composé de 18 notaires.

Les objectifs visés par ce règlement sont les suivants :

- éliminer les articles comportant des difficultés d'interprétation;
- améliorer l'adéquation entre la rédaction du règlement et son application concrète;
- rétablir un rapport de force équitable entre les parties face à la responsabilité des frais encourus pour l'audience d'un différend par un Conseil d'arbitrage;
- former et structurer un comité d'arbitrage afin d'alléger les procédures de nomination des conseils d'arbitrage et de permettre la formation des arbitres.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, huit demandes d'arbitrage ont été reçues et neuf audiences ont été tenues.

Comité sur les normes de pratique

Au cours du dernier exercice, le Comité a produit un recueil révisé des normes de pratique existantes qui est en voie de diffusion sur l'Inforoute notariale. Au cours du prochain exercice, le Comité poursuivra cette révision et proposera, le cas échéant, de nouvelles normes de pratique.

Groupe de travail sur l'Ukraine

Au cours du dernier exercice financier, le groupe de travail sur l'Ukraine a contribué, par ses suggestions et ses observations, à la réalisation des activités suivantes :

- Formation des notaires (mai 2000);
- Modèles d'actes notariés (mai 2000);
- Stages au Canada (septembre 2000);
- Bureaux modèles en Ukraine (mars 2001).

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU DE L'ORDRE

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 1999-2000;

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme PSB Comptables Agréés comme vérificateurs externes pour l'exercice financier 2000-2001 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif;

QUE lors de la réunion du Bureau qui fixera les cotisations pour l'exercice 2000-2001, il soit proposé que la cotisation au Fonds d'indemnisation soit fixée à 0 $ pour les deux prochains exercices ;

QU'un montant de 5 millions de dollars, du Fonds d'études notariales soit réservé pour fins d'indemnisation à la suite d'une résolution que le Bureau adoptera en ce sens après l'adoption de la nouvelle *Loi sur le notariat.*
BUR-44-12-7

QUE le Bureau accepte que le Centre de droit préventif du Québec entame un processus de regroupement ou de fusion avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.
BUR-44-12-13

QUE le Bureau fixe au 23 novembre 2000, à 18 h 00, les date et heure de l'Assemblée générale des membres de l'Ordre qui se tiendra à Québec.
BUR-44-12-14

Qu'à compter du 1er janvier 2001, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2001, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	2 950 $
B	0 $
C	0 $

BUR-44-13-6.3

QUE le Bureau adopte le principe de la création d'un Comité jeunesse, dont le mandat sera de promouvoir la place des jeunes notaires de cinq ans et moins d'exercice au sein de la profession.
BUR-44-13-9.2

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2002 soit établie à 500 $.
BUR-44-13-10.1

QUE la cotisation, aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2002, soit établie à 0 $.
BUR-44-13-10.2

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2002, une cotisation spéciale de 75 $ soit décrétée pour un projet de publicité.
BUR-44-13-10.4

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2002, une cotisation spéciale de 15 $ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).
BUR-44-13-10.5

QUE le Bureau entérine la recommandation du Comité administratif à l'effet de renouveler l'entente avec le Bureau des services financiers afin d'exclure, de l'application de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les notaires qui désirent porter le titre de planificateur financier.
BUR-44-14-5.5

QUE le Bureau de la Chambre des notaires, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le Règlement remplaçant le *Code de déontologie des notaires* tel que modifié.
BUR-44-14-10.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement* remplaçant le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.*
BUR-44-14-10.2

QUE le Président de la Chambre des notaires soit mandaté pour entreprendre des négociations en vue de l'établissement d'une Chaire du notariat en partenariat avec l'Université de Montréal.
BUR-44-15-2.3

QUE soit élue par acclamation Me Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, pour siéger à compter du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003, comme administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.
BUR-44-15-3.1

QUE soit élu par acclamation M. Marcel Côté, F.I.A.C., pour siéger à compter du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003 comme administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.
BUR-44-15-3.2

QUE soit élu par acclamation Me André Auclair, notaire à Laval, pour siéger à compter du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003, comme administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.
BUR-44-15-3.3

QUE le Bureau, sur recommandation du Comité administratif et du Comité de vérification, adopte les prévisions budgétaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier 2001-2002 telles que présentées, et prenne acte de l'avis du Comité du Fonds d'études notariales relatif à l'état et à l'évolution du Fonds d'études notariales ainsi qu'à l'adéquation des subventions accordées.
BUR-44-16-8

QUE le Bureau adopte le règlement remplaçant le *Règlement sur les modalités d'élection au Bureau et au Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec.*
BUR-44-16-11.2

QUE le Bureau adopte le règlement remplaçant le *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec.*
BUR-44-16-11.3

QUE le Bureau adopte le règlement remplaçant le *Règlement sur le Fonds d'études notariales.*
BUR-44-16-11.4

QUE le Bureau adopte le *Règlement sur le registre des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude.*
BUR-44-16-11.7

QUE le Bureau de la Chambre des notaires approuve, tel que modifié, le projet de convention à intervenir entre la Chambre des notaires et l'Université de Montréal pour la création d'une Chaire du notariat;

QUE le Président, Me Denis Marsolais et le Directeur du développement de la profession, Me Claude Laurent, notaire, soient désignés pour représenter la Chambre des notaires au Comité de gestion de la Chaire du notariat.
BUR-44-17-8

QUE le Bureau adopte le projet de *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires* tel que modifié, et que ce projet soit transmis aux membres de l'Ordre pour commentaires conformément à l'article 95.3 du *Code des professions.*
BUR-44-17-9.1

QUE le Bureau adopte le projet de *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec* tel que modifié et que ce projet soit transmis aux membres de l'Ordre pour commentaires conformément à l'article 95.3 du *Code des professions.*
BUR-44-17-9.2

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE la Chambre des notaires du Québec entérine les objectifs de regroupement de professionnels au sein de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec ainsi que les critères d'adhésion à la liste de référence de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et mandate Me Denis Marsolais, président, et M. Richard Gagnon, directeur général, pour présenter ce projet à la Ministre en compagnie des représentants des autres ordres engagés dans ce projet.
CA-44-16-5.3

QUE le Comité administratif mandate le Directeur général afin qu'il complète les discussions pour conclure une entente avec l'École des hautes études commerciales (HEC), ou à défaut d'y arriver, avec l'Université de Sherbrooke concernant le projet de formation en droit des affaires dans le cadre du plan d'action stratégique.
CA-44-16-7.1

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité des communications, nomme Me Pierre Dupré, notaire à Saint-Jovite, président du Congrès 2000 de la Chambre des notaires.
CA-44-16-11

QUE la candidature de Me Julien S. Mackay, notaire à Mascouche, soit recommandée par la Chambre des notaires du Québec pour le Prix de la Justice du Québec.
CA-44-16-16.4

QUE Me Jean Paul Dutrisac, notaire à Montréal et vice-président de la Chambre, soit nommé pour représenter la Chambre des notaires à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'exercice 2000-2001, avec substitut Me Denis Marsolais, notaire à Joliette et président de la Chambre des notaires.
CA-44-16-16.5

QUE Me Michel Turcot, notaire à Montréal, soit nommé pour siéger à titre de membre du Conseil d'administration de la compagnie Juricert.
CA-44-18-4.3

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité de sélection, nomme Me Réal Guillet, notaire à Montréal, au poste de syndic adjoint de la Chambre des notaires du Québec.
CA-44-18-13.3

QUE le Comité administratif confirme la décision de porter en appel le jugement de l'Honorable Juge Claude Tellier rendu le 20 juin 2000 dans la cause portant le numéro 500-05-018982-965 et que la Chambre des notaires dépose une requête en sursis d'exécution dudit jugement.
CA-44-20-2

QUE le programme d'inspection 2000-2001, constituant le programme de surveillance générale pour l'exercice couvrant la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, tel que recommandé par le Comité d'inspection professionnelle lors de ses réunions tenues les 31 mai et 1er juin 2000, soit adopté, à savoir :

« - de procéder au cours de cet exercice, à 650 inspections régulières et à 300 inspections sur la comptabilité en fidéicommis (complètes et de contrôles confondus) pour un total de 950 inspections;

- que les notaires qui n'ont pas produit leur rapport annuel de comptabilité en fidéicommis pour l'année 1999 dans le délai prescrit et ceux dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, fassent l'objet d'une attention particulière;

- de poursuivre la démarche d'autoévaluation entreprise pour la troisième année;

- d'envoyer un questionnaire de préinspection aux notaires de catégorie d'assurance B, C et F. »
CA-44-21-11

Considérant la nomination de Me Jean-Paul Dutrisac, vice-président de la Chambre, au poste de président du Conseil interprofessionnel du Québec et le fait que ce dernier est le représentant de la Chambre au sein de ce conseil,

QUE Me Denis Marsolais, président de la Chambre des notaires, soit nommé à titre de délégué de la Chambre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2000-2001 et que Me Michel Légaré, notaire à Blainville, soit désigné comme substitut.
CA-44-21-16.3

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité administratif nomme Me Sonia Godin, notaire à Granby, au poste de juriste/formation à la Direction du développement de la profession.
CA-44-21-16.5

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires renouvelle la nomination de Me Marie Samson, notaire à Cap-Rouge, pour représenter la Chambre des notaires au Groupe-conseil de l'entrepreneuriat féminin.
CA-44-21-16.6

QUE Me Maurice Piette, notaire à Montréal, soit nommé pour représenter la Chambre des notaires à titre d'observateur au Conseil d'administration de la Fédération des ordres professionnels des juristes du Canada.
CA-44-22-4.2

QUE le Comité administratif approuve, tel que présenté, le document qui sera soumis au Bureau portant sur la mission future de Notarius, sa structure de décision et les investissements que l'Ordre devra y consentir.
CA-44-22-7

QUE le Comité administratif autorise le Directeur général à conclure une entente avec l'Agence canadienne de développement international en ce qui a trait à un prolongement du programme Ukraine.
CA-44-22-8

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 3 000 $ à Me Pierre Ciotola, notaire et professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal, pour une étude critique sur l'interprétation des testaments en droit québécois.
CA-44-22-13.3

QUE le Comité administratif nomme M. Paul Laplante, directeur général de *Notarius*, à titre de membre du Conseil d'administration de Juricert en remplacement de Me Michel Turcot.
CA-44-22-16.3

QUE le Comité administratif nomme Me Maurice Piette, notaire à Montréal, à titre de représentant de la Chambre des notaires au Comité de l'Aide juridique de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en remplacement de Me A. Earl Kimmel.
CA-44-24-5.4

QUE le Comité administratif forme le Comité jeunesse en tenant compte des critères établis dans l'appel de candidatures et de la représentation régionale.
CA-44-24-10.1

QUE le Comité administratif nomme Me Ginette Nadeau, notaire à l'Ancienne-Lorette, à titre de membre du Comité du programme en droit notarial de l'Université Laval en remplacement de Me Brigitte Roy.
CA-44-24-17.3

Que le Comité administratif se prononce à l'effet que la lettre datée du 6 septembre 2000 signée par Me Denis Marsolais, président, constitue la réponse de la Chambre des notaires du Québec confirmant qu'elle ne formule aucune objection aux propositions de l'Office des professions concernant l'Ordre des notaires du Québec en regard de la féminisation de la désignation d'ordres professionnels et des titres réservés.
CA-44-25-9

QUE le Comité administratif nomme Me François Brochu, notaire à Sainte-Foy, comme représentant de la Chambre à la Commission de terminologie juridique.
CA-44-25-10.2

QUE le Comité administratif recommande au Bureau le renouvellement de l'entente avec le Bureau des services financiers afin d'exclure de l'application de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* les notaires qui désirent porter le titre de planificateur financier.
CA-44-25-11.1

QUE le Comité administratif approuve les critères d'adhésion à la liste de référence de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec ainsi que les critères d'équivalence tels que présentés ainsi que le projet d'entente de la fusion du Centre de droit préventif du Québec avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.
CA-44-26-5.3

QUE le Comité administratif prenne acte du contenu du Guide de pratique tel que révisé par le Comité sur les normes de pratique et demande que ce guide soit mis à la disposition des notaires.
CA-44-26-6.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2000-2001 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 250 $ pour la Revue juridique des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval.
CA-44-26-9.1

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité administratif nomme Me Daniel Gervais, notaire à Montréal, au poste de directeur des Services juridiques de la Chambre des notaires.
CA-44-26-13.1

QUE le Comité administratif approuve, tel que présenté, le texte du certificat de compétence qui sera utilisé par les ordres de juristes du Canada dans le cadre de l'exercice interjuridictionnel.
CA-44-27-5.4

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité de vérification, recommande au Bureau qu'il adopte les prévisions budgétaires 2001-2002 telles que présentées et qu'il prenne acte de l'avis du Comité du Fonds d'études notariales relatif à l'état et l'évolution du Fonds d'études notariales et de l'adéquation entre les objectifs du Fonds et les subventions accordées.
CA-44-27-6

QUE le Comité administratif prenne acte du rapport d'analyse concernant le cadre juridique de l'acte notarié informatisé et forme un comité aviseur, dont le mandat sera d'explorer toutes les possibilités pour la mise en place d'une technologie et d'une réglementation visant l'informatisation de l'acte notarié et à sa dématérialisation.
CA-44-27-12

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2000-2001 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 $ à l'Association des professeurs de droit du Québec pour la tenue de leur congrès annuel qui se tiendra du 6 au 8 avril 2001, à Sainte-Foy.
CA-44-27-13.1

Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2000-2001

ARCAND, Mélanie
BEAUCHESNE, Tyna
BÉLISLE, Mélissa
BOLDUC, Suzanne
BOTELHO, Patrick
BOUCHARD, Mélanie
BOULANGER-MILOT, Luc
BOULAY, Catherine
BOULAY, Mélanie
BOURGET, France
BOUSQUET, Louis-Jacques
BRODEUR, Nancy
BUJOLD, Karine
CALGARO, Mélanie
CAMPION, Éric
CARREAU, Lyne
CHARTIER, Josiane
CORBIN, Pascale
CÔTÉ, Nadia
COULOMBE, Dominique
DAIGNEAULT, Marc
DUBOIS, Stéphane
FECTEAU, Isabelle
FEX, Jacinthe
FORAND, Valérie
FORTIN, Eve Marie
GERMAIN, Madeleine
GIOULPEGIAZIS, Constantina
HARNOIS, Julie
HARVEY, Carmen
HINDOYAN, Rita
HOULE, Martin
JACQUES, Marie-Andrée
JOMPHE, Marc
LANGLOIS, Sophie
LAPORTE, Madly
LA SALLE, Sophie
LAVOIE, Nadine
LÉCUYER, Jean-François
L'ÉCUYER, Chantale
L'ÉCUYER, Nancy
MAINVILLE, Marjorie
MALETTE, Annie
NOËL, Josée
PARIZEAULT, Benoît
PELLETIER-NORMAND, Geneviève
PERREAULT, Alain
POIRIER, Isabelle
POULIN, Valérie
PRÉVOST, Janie
RAINVILLE, Mathieu
ROUSSEAU, Stéphane
ROY, Nadia
SARRAZIN, Cathy
SCHMIDT, Marie-Andrée
ST-HILAIRE, Odile
ST-PIERRE, Anne
VACHON-RHÉAUME,Bruno
VEILLEUX, Andréanne
VÉZINA, Édith

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2001

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2001

Table des matières

Rapport des vérificateurs	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-18

COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
CHARTERED ACCOUNTANTS
GENERAL PARTNERSHIP

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds général, du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'études notariales de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des notaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

PSB

Comptables agréés
Montréal, le 28 mai 2001

3333, boul. Graham, Bureau 400, Montréal (Québec) H3R 3L5

Tél.: (514) 341-5511 • Téléc.: (514) 342-0589
info@psb.qc.ca • www.psb.qc.ca

INTERNATIONAL GROUP OF ACCOUNTING FIRMS AFFILIATES IN PRINCIPAL CITIES OF THE WORLD
LE GROUPE INTERNATIONAL DES CABINETS DE COMPTABLES REPRÉSENTATION DANS LES PRINCIPALES VILLES DU MONDE

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Budget adopté 2001 (non vérifié)	Réel 2001				2000
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	7 500 000	$ —	$ —	$ 13 231 979	$ 13 231 979	$ 9 525 296
Cotisations	2 703 000	1 825 550	890 583	—	2 716 133	2 900 937
Registres des testaments et mandats	2 345 000	2 887 229	—	—	2 887 229	2 438 535
Placements	1 815 000	90 674	335 858	3 268 638	3 695 170	1 779 865
Formation	272 000	576 086	—	—	576 086	1 658 504
Autres	712 550	662 991	47 560	1 397	711 948	935 920
	15 347 550	6 042 530	1 274 001	16 502 014	23 818 545	19 239 057
Charges						
Salaires et charges sociales	5 324 979	5 117 213	142 019	—	5 259 232	5 356 568
Subventions						
Entité contrôlée						
Notarius (TSIN) Inc.	1 000 000	—	—	1 424 000	1 424 000	1 500 000
Autres	57 000	8 304	—	7 988	16 292	47 205
Honoraires professionnels	1 455 050	2 016 360	39 808	233 939	2 290 107	2 457 939
Réclamations (note 8)	500 000	—	324 650	—	324 650	(26 846)
Assurance excédentaire	200 000	—	163 500	—	163 500	139 656
Comités	367 200	300 442	14 231	2 520	317 193	367 071
Déplacements et représentations	247 100	249 072	—	—	249 072	268 290
Affiliations et délégations	145 000	185 626	—	—	185 626	141 080
Charges locatives	637 000	675 301	—	—	675 301	670 120
Services informatiques	488 000	549 881	—	—	549 881	607 538
Impression et diffusion électronique	185 000	269 425	—	—	269 425	264 445
Dépenses générales de bureau	901 563	803 888	1 257	48 158	853 303	916 296
Publicité et promotion	688 000	707 764	—	—	707 764	667 518
Mauvaises créances	129 000	146 750	695	75	147 520	111 001
Provision pour congrès	30 000	30 819	—	—	30 819	30 000
Amortissement des immobilisations	620 000	525 899	1 476	98 463	625 838	508 720
	12 974 892	11 586 744	687 636	1 815 143	14 089 523	14 026 581
Projets spéciaux (note 10)	137 052	2 559 388	—	206 880	2 766 268	650 390
	13 111 944	14 146 132	687 636	2 022 023	16 855 791	14 676 971
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 235 606	$ (8 103 602)	$ 586 365	$ 14 479 991	$ 6 962 754	$ 4 562 086

(Voir les notes afférentes aux états financier

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001										2000
	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Total	Investis en immobilisations	Affectation d'origine interne	Total	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Total		
Solde au début	1 390 283 $	1 109 266 $	2 499 549	1 088 $	5 064 893 $	5 065 981 $	150 102 $	25 186 084 $	25 336 186 $	32 901 716 $	28 339 630 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(525 899)	(7 577 703)	(8 103 602)	(1 476)	587 841	586 365	(98 462)	14 578 453	14 479 991	6 962 754	4 562 086
Investis en immobilisations	709 091	(709 091)	—	3 178	(3 178)	—	—	—	—	—	—
Virements interfonds	—	8 856 705	8 856 705	—	(95 369)	(95 369)	—	(8 761 336)	(8 761 336)	—	—
Solde à la fin	1 573 475 $	1 679 177 $	3 252 652	2 790 $	5 554 187 $	5 556 977 $	51 640 $	31 003 201 $	31 054 841 $	39 864 470 $	32 901 716 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Bilan
au 31 mars 2001

	2001				2000
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	20 906 $	757 495 $	2 268 433 $	3 046 834 $	2 190 269 $
Débiteurs (note 3)	1 413 780	87 286	921 491	2 422 557	2 334 645
Montant à recevoir de l'assureur	—	(41 141)	—	(41 141)	338 299
Intérêts courus	1 320	97 713	906 634	1 005 667	893 833
Contribution à recevoir du fonds d'études notariales	4 667 839	—	—		
Avance à Notarius (TSIN) Inc.	—	—	333 956	333 956	197 331
Subvention à recevoir - ACDI (note 9)	52 403	—	—	52 403	—
Frais payés d'avance	389 960	327 000	—	716 960	628 409
	6 546 208	1 228 353	4 430 514	7 537 236	6 582 786
Placements (note 4)	—	4 830 923	31 365 112	36 196 035	28 075 573
Dépôt à terme (note 12)	427 902	—	—	427 902	427 902
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	42 400	—	—	42 400	—
Immobilisations (note 5)	1 573 475	2 790	51 640	1 627 905	1 541 473
	2 043 777	4 833 713	31 416 752	38 294 242	30 044 948
	8 589 985 $	6 062 066 $	35 847 266 $	45 831 478 $	36 627 734 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Marge de crédit (note 6)	31 424 $	— $	— $	31 424 $	— $
Créditeurs (note 7)	4 744 823	12 040	124 586	4 881 449	2 694 130
Provision pour réclamations en cours	—	493 049	—	493 049	336 573
Subvention perçue d'avance - ACDI	—	—	—	—	82 817
Produits perçus d'avance	47 603	—	—	47 603	13 434
Contribution à payer au fonds général	—	—	4 667 839		
	4 823 850	505 089	4 792 425	5 453 525	3 126 954
Crédit reporté	513 483	—	—	513 483	599 064
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 573 475	2 790	51 640	1 627 905	1 541 473
Non grevés d'affectations	1 679 177	—	—	1 679 177	1 109 266
Affectations d'origine interne	—	5 554 187	31 003 201	36 557 388	30 250 977
	3 252 652	5 556 977	31 054 841	39 864 470	32 901 716
	8 589 985 $	6 062 066 $	35 847 266 $	45 831 478 $	36 627 734 $

Au nom du Bureau,

_____, président

_____, directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	6 962 754 $	4 562 086 $
Postes n'impliquant aucun mouvement sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	625 838	508 720
Amortissement du crédit reporté	(85 581)	(85 580)
Actif au titre des prestations constituées	(42 400)	—
Gain sur la cession de placements	(2 202 089)	(704 290)
	(1 704 232)	(281 150)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif à court terme autres que l'encaisse		
Débiteurs	(87 912)	84 071
Montant à recevoir de l'assureur	379 440	383 282
Intérêts courus	(111 835)	(2 372)
Avance à Notarius (TSIN) Inc.	(136 625)	—
Subvention à recevoir - ACDI	(52 403)	—
Frais payés d'avance	(88 551)	(331 513)
Créditeurs	2 187 319	696 477
Provision pour réclamations en cours	156 476	(1 250 586)
Subvention perçue d'avance - ACDI	(82 817)	(119 559)
Produits perçus d'avance	34 169	5 192
	2 197 261	(535 008)
	7 455 783	3 745 928
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(139 291 912)	(99 076 351)
Cession de placements	133 373 539	95 114 017
Immobilisations	(712 269)	(485 742)
	(6 630 642)	(4 448 076)
Augmentation (diminution) de trésorerie	825 141	(702 148)
Trésorerie au début de l'exercice	2 190 269	2 892 417
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 015 410 $	2 190 269 $
SITUATION DE LA TRÉSORERIE		
Encaisse	3 046 834 $	2 190 269 $
Marge de crédit	(31 424)	—
	3 015 410 $	2 190 269 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat. Elle est régie par le Code des professions et elle est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre des notaires du Québec utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre des notaires du Québec. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général. Ce fonds présente les actifs et les ressources non affectés. Plusieurs des activités du fonds général de la Chambre des notaires du Québec répondent en partie ou en totalité aux objets du fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci. Le fonds général reçoit une contribution financière du fonds d'indemnisation correspondant à la portion des frais administratifs payés par le fonds général et imputable au fonds d'indemnisation.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre des notaires du Québec a établi par règlement un fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 93, paragraphe 8), la Chambre des notaires du Québec administre un fonds d'études notariales. Ce fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommis par les notaires dans l'exercice de leur profession, aux fins de promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche juridique, l'éducation et l'information légales ainsi que l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit.

2. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre des notaires du Québec doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan de chacun des fonds, sur les montants des revenus et des dépenses figurant à l'état des résultats de chacun des fonds et sur les éventualités mentionnées dans les notes aux états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Lorsqu'un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	33 1/3 %
Logiciels et programmation	50 %
Mobilier de bureau	10 %
Équipements de bureau	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre des notaires du Québec a reçu un montant de 855 805 $ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 580 $ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

La Chambre des notaires du Québec comptabilise ses obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires selon les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.

- Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

2. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

- L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10% de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10% de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 18 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.

- L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 15.

Entités contrôlées

La Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de nommer les administrateurs, d'adopter les états financiers et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius (TSIN) Inc. et de la Corporation de service des notaires du Québec. De plus, la Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut charger aux notaires. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la Chambre des notaires du Québec a nommé comme seuls membres du conseil d'administration de Notarius (TSIN) Inc. les membres du comité administratif et le directeur général de la Chambre des notaires du Québec. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, Notarius (TSIN) Inc. et la Corporation de service des notaires du Québec étant considérés comme des entités sans but lucratif distinctes, leurs comptes ne sont donc pas compris dans les états financiers de la Chambre des notaires du Québec. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 14.

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre des notaires du Québec et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre des notaires du Québec dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

Notarius (TSIN) Inc.

Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de concevoir, développer, déployer et exploiter des solutions technologiques intégrées répondant aux besoins professionnels et d'affaires présentes et futures du notariat.

Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

3. Débiteurs

	2001	2000
Fonds général		
Clients	2 349 180 $	2 642 860 $
Provision pour créances douteuses	(971 590)	(839 168)
Entité contrôlée		
Notarius (TSIN) Inc.	17 450	—
Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec	18 740	5 517
	1 413 780 $	1 809 209 $
Fonds d'indemnisation		
Clients	62 232	61 537
Provision pour créances douteuses	(62 232)	(61 537)
Dû par le fonds général	87 199	5 571
Autres	87	250
Dû par le fonds d'études notariales	—	2 771
	87 286 $	8 592 $
Fonds d'études notariales		
Clients et autres	27 688	27 487
Provision pour créances douteuses	(8 627)	(8 552)
Dû par le fonds général	902 430	497 909
	921 491	516 844
	2 422 557 $	2 334 645 $

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

4. Placements

	2001				2000			
	Durée[a]	%[b]	Juste valeur[c]	Coût	Durée[a]	%[b]	Juste valeur[c]	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Bons du Trésor	—	—	— $	— $	—	5,21	2 159 884 $	2 159 884 $
Obligations								
Canada	2,70	4,90	1 381 678	1 391 025	2,82	6,08	1 555 802	1 610 359
Provinces	2,50	5,05	615 057	610 500	1,87	6,18	294 828	302 640
Municipalités	1,50	4,96	200 700	197 868	2,34	6,37	194 620	197 868
Organismes parapublics	2,30	5,09	527 043	531 530	2,51	6,35	446 112	474 345
Fonds communs	—	—	754 975	750 000	—	—	—	—
			3 479 453	3 480 923			2 491 362	2 585 212
Actions								
Fonds communs/canadiennes			400 982	400 000	—	—	—	—
Fonds communs/américaines			475 000	475 000	—	—	—	—
Fonds communs/internationales			475 000	475 000	—	—	—	—
			1 350 982	1 350 000			—	—
			4 830 435	4 830 923			4 651 246	4 745 096
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Bons du Trésor	—	9,23	612 061	612 061	—	5,19	887 654	887 654
Acceptations bancaires	—	5,12	34 839	34 839	—	—	628 288	628 288
Certificat de dépôt	—	3,90	10 000	10 000	—	5,25	410 000	410 000
			656 900	656 900			1 925 942	1 925 942
Obligations								
Canada	3,00	4,96	1 022 815	994 415	3,12	6,07	2 470 538	2 549 761
Provinces	2,50	5,07	663 145	683 009	1,82	6,22	327 444	349 494
Municipalités	1,70	5,06	486 085	518 395	1,79	6,40	913 925	981 305
Organismes parapublics	2,50	5,11	1 777 321	1 755 289	2,77	6,35	1 189 886	1 213 707
Sociétés	2,90	5,73	2 558 919	2 578 133	2,51	6,32	1 548 129	1 577 405
Fonds communs	—	—	10 739 850	10 792 850	—	—	6 932 738	7 208 931
			17 248 135	17 322 091			13 382 660	13 880 603
Actions								
Fonds communs/canadiennes	—	—	6 380 591	6 946 820	—	—	5 088 029	4 523 585
Fonds communs/américaines	—	—	2 752 129	3 272 535	—	—	1 244 659	1 363 155
Fonds communs/internationales	—	—	2 700 218	3 166 766	—	—	1 649 761	1 637 192
			11 832 938	13 386 121			7 982 449	7 523 932
			29 737 973	31 365 112			23 291 051	23 330 477
			34 568 408 $	36 196 035 $			27 942 297 $	28 075 573 $

[a] Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

[b] Rendement moyen pondéré à l'échéance

[c] La juste valeur des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur du fonds commun est évaluée à partir des informations fournies par le promoteur du fonds.

5. Immobilisations

	2001			2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	1 243 530 $	1 070 273 $	173 257 $	1 146 177 $	948 906 $	197 271 $
Logiciels et programmation	1 589 909	1 127 188	462 721	1 063 234	885 729	177 505
Mobiliers de bureau	485 063	204 143	280 920	439 696	159 227	280 469
Équipements de bureau	118 263	91 587	26 676	117 642	72 313	45 329
Améliorations locatives	1 046 725	416 824	629 901	1 007 651	317 942	689 709
	4 483 490	2 910 015	1 573 475	3 774 400	2 384 117	1 390 283
Fonds d'indemnisation						
Logiciels et programmation	23 890	21 100	2 790	20 712	19 624	1 088
Fonds d'études notariales						
Équipements informatiques	66 495	66 495	—	66 495	66 495	—
Logiciels et programmation	266 905	215 265	51 640	266 904	116 802	150 102
	333 400	281 760	51 640	333 399	183 297	150 102
	4 840 780 $	3 212 875 $	1 627 905 $	4 128 511 $	2 587 038 $	1 541 473 $

6. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 1 500 000 $ en 2001 et en 2000 au taux d'intérêt préférentiel octroyé par l'institution financière lequel était de 6,75% au 31 mars 2001. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renégociable le 30 juillet 2001. Aucun actif n'est affecté à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire. Au 31 mars 2001, le crédit disponible est de 1 468 576 $ (1 500 000 $ en 2000).

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

7. Créditeurs

	2001	2000
Fonds général		
Fournisseurs	3 621 393 $	1 452 308 $
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	133 801	171 710
Dû au fonds d'études notariales	902 430	497 909
Dû au fonds d'indemnisation	87 199	5 571
	4 744 823	2 127 498
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	12 040	13 998
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	124 586	155 487
Transactions sur les placements en attente de règlement	—	394 376
Dû au fonds d'indemnisation	—	2 771
	124 586	552 634
	4 881 449 $	2 694 130 $

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

8. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre des notaires du Québec a eu connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

En vertu de la police d'assurance excédentaire l'assureur rembourse la Chambre des notaires du Québec lorsque le total des réclamations payées pour l'année excède 1 500 000 $ jusqu'à concurrence d'un montant de 7 500 000 $ pour la durée de la protection.

La dépense présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2001	2000
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	192 570 $	192 472 $
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	119 208	(187 547)
Variation du montant à recevoir de l'assureur conformément au contrat d'assurance excédentaire	12 872	(31 771)
	324 650 $	(26 846) $

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

9. Subvention à recevoir - ACDI

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme de coopération avec le notariat ukrainien. L'ACDI verse à la Chambre des notaires une subvention ne devant servir qu'aux fins du programme et la Chambre des notaires contribue audit programme sous forme de biens et services, selon un protocole d'entente.

Les produits et les charges cumulatifs relativement à ce projet terminé le 31 mars 2001 se détaillent comme suit :

	2001
Produits	
Subvention de l'ACDI	1 407 031 $
Placements	24 338
	1 431 369
Charges	
Salaires et charges sociales	555 991
Honoraires professionnels	358 862
Déplacements et séjour	335 767
Mobilier et équipements	108 817
Fournitures de bureau	124 335
	1 483 772
Subvention à recevoir	52 403 $

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

10. Projets spéciaux

Un plan d'action de relance de la profession s'étendant sur trois ans a été entrepris au cours de l'exercice financier 2000, il affecte le Fonds général ainsi que le Fonds d'études notariales comme suit :

	2001	2000
Fonds général		
Plan d'action		
Cours de mise en marché	548 382 $	22 000 $
Regroupement de notaires	128 785	36 246
Table de concertation du jeune notariat	17 139	6 715
Chaire du notariat	1 500 007	697
Programme de perfectionnement (HEC)	124 695	—
Médiation civile et commerciale	121 172	—
Bourses universitaires	77 263	—
Mise en valeur de la diversité des services	745	—
Campagne de communication - successions	35 445	399 834
Autres actions	5 755	5 007
	2 559 388 $	470 499 $
Fonds d'études notariales		
Plan d'action		
Médiation civile et commerciale	68 017	48 584
Programme d'inspection préventive (BIC)	138 863	131 307
	206 880	179 891
	2 766 268 $	650 390 $

11. Opérations entre apparentés

La Chambre des notaires du Québec a effectué des opérations dans le cours normal des activités avec Notarius (TSIN) Inc.. Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange et ont totalisé 597 113 $ (756 351 $ en 2000).

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

12. Engagements

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations, s'élève à 3 970 000 $.

Les paiements minimums exigibles en vertu des baux pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2002	2003	2004	2005	2006
589 000 $	636 000 $	651 000 $	652 000 $	690 000 $

Le dépôt à terme, au coût de 427 902 $ (427 902 $ en 2000) portant intérêt au taux de 4,56% (5% en 2000) est affecté à la garantie des baux.

En plus du financement initial de 1,5 millions de dollars, la Chambre des notaires du Québec s'est engagée à verser au cours de l'exercice financier 2001-2002 un montant de 250 000 $ à la Chaire du notariat.

13. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre des notaires du Québec est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude, la Chambre des notaires du Québec estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière et les résultats de son exploitation.

Dans une poursuite intentée contre la Chambre des notaires du Québec, un jugement a été rendu au montant de 650 000 $ plus intérêts dont l'exécution provisoire a été fixée à 200 000 $. Un appel a été logé afin de faire renverser ce jugement.

La Chambre des notaires du Québec cautionne les améliorations locatives des locaux de Notarius (TSIN) Inc. pour un montant de 184 524 $. Ce montant sera réduit de 5 952 $ à chacun des 31 mois restant au bail.

La Chambre des notaires du Québec cautionne la marge de crédit de Notarius (TSIN) Inc. au moyen d'une hypothèque mobilière sur le produit des subventions à verser par la Chambre des notaires du Québec à Notarius (TSIN) Inc. jusqu'à un maximum de 2 000 000 $. Au 31 mars 2001, le montant de la marge de crédit utilisé par Notarius (TSIN) Inc. est de 1 500 000 $ et le solde des subventions à verser par la Chambre des notaires du Québec à Notarius (TSIN) Inc. est de 980 000 $ s'étendant jusqu'en 2002-2003.

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

14. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre 2000

	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Bilan		
Actif	53 284 312 $	50 950 502 $
Passif	39 735 062 $	36 959 850 $
Surplus cumulé	13 549 250 $	13 990 652 $
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	6 240 950 $	5 051 301 $
Charges	9 708 069 $	7 682 484 $
Activités de placements		
Produits	3 147 091 $	2 826 488 $
Charges	121 374 $	128 542 $
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	2 344 122 $	134 524 $
Activités d'investissement	(2 126 955) $	1 614 168 $

Notarius (TSIN) Inc. au 31 mars 2001

	31 mars 2001 (projet)	31 mars 2000
Bilan		
Actif	1 584 901 $	1 588 268 $
Passif	2 572 788 $	2 300 219 $
Actifs nets (négatifs)	(987 887) $	(711 951) $
Résultats		
Produits	3 361 397 $	3 836 686 $
Charges	3 637 333 $	4 391 490 $
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	95 583 $	(243 959) $
Activités de financement	226 625	---
Activités d'investissement	(476 925) $	(561 741) $

Notes complémentaires
au 31 mars 2001

15. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre des notaires du Québec et de Notarius (TSIN) Inc.. Le Régime de retraite est un régime à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre des notaires du Québec et Notarius (TSIN) Inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale.

La Chambre des notaires du Québec a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant la comptabilisation des avantages sociaux futurs lesquelles incluent les régimes de retraite. Cette nouvelle convention comptable a été adoptée à compter du 1er avril 2000 et appliquée de façon prospective.

La charge de retraite s'élève à 139 700 $ pour l'exercice 2001.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars 2001 :

Obligations au titre des prestations constituées	5 998 300 $
Juste valeur de l'actif du Régime	6 456 500 $
Actif transitoire au 1er avril 2000	458 200 $

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre des notaires du Québec pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,50 %
Taux d'actualisation	7,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	4,00 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	182 100 $
Cotisations des participants	190 000 $
Prestations et remboursements versés	371 100 $

Actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2001 :

Cotisations de l'employeur	182 100 $
Charge de retraite de l'exercice	139 700 $
	42 400 $

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.